

Débat public
Projet de terminal méthanier au Verdon

Le Verdon, le 27 septembre 2007

Réunion thématique

Quels enjeux sur l'environnement naturel du territoire ?

Participants :

CPDP :

M. Louis-Julien Sourd, Président ;

Mme Corinne Biès ;

Mme Claudia Courtois ;

M. Patrick Loulière

MAÎTRE D'OUVRAGE 4Gas :

M. Henk Jonkman, Directeur Général France ;

M. Gérard Nijboer, Directeur HQSE

M. Arjen Kruithof, Conseiller technique Haskoning

M. Renaud Dupuy, Conseiller en Communication.

Introduction

M. Alain Martinet – Maire du Verdon

Mesdames et Messieurs, je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle du Verdon, cette salle Lothecia, qui est pleine à craquer, ce qui prouve l'intérêt que vous portez à ce dossier de l'éventuelle installation d'un terminal méthanier au Verdon.

Aujourd'hui, il s'agit d'une réunion thématique : « Quels enjeux du projet sur l'environnement naturel du territoire ? ». Je pense donc qu'il faut un peu sérier les questions et essayer de rester dans ce cadre s'il vous plaît. D'autre part, toutes les questions sont bien évidemment les bienvenues, et Monsieur SOURD veillera à ce qu'elles soient respectées, mais je vous demanderai que cela se passe dans la correction. Je demande à chacun de respecter l'autre. Cela me paraît tout à fait légitime et démocratique.

Le premier étage n'est pas ouvert, car lors de la dernière commission de sécurité, on nous a imposé de le fermer. Ce n'est pas que je ne veuille pas que les gens aillent au premier étage, mais cela ne correspondrait pas à la dernière commission de sécurité.

Merci à tous de votre présence. Que le débat soit fructueux et correct, c'est ce que je vous demande.

M. Louis-Julien Sourd – Président de la CPDP

Merci Monsieur le Maire. Je vous accueille dans cette maison, qui est un peu étroite. Je crois que le 22 octobre, pour l'autre réunion prévue au Verdon sur les risques industrielles, nous demanderons à Monsieur le Maire de Soulac si nous pouvons revenir dans sa commune où il y a tout de même plus de place. Désolé pour les personnes qui sont debout, mais nous ne pensions pas que nous dépasserions 400 personnes.

Bienvenue. Si vous êtes nombreux, c'est que le sujet vous intéresse et qu'il est important pour cette pointe du Médoc. Je me réjouis de votre participation.

Après les deux réunions de lancement, nous rentrons dans le vif du sujet, c'est-à-dire dans des réunions où des questions précises appelleront des réponses précises et détaillées.

Mais avant de commencer la soirée, je vais vous présenter les personnes qui m'entourent.

Tout d'abord, mes collègues membres de la Commission Particulière du Débat Public que je préside :

- Madame Biès, Consultante en environnement et développement durable ;
- Madame Courtois, journaliste indépendante ;

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
- Monsieur Loulière, ancien cadre dirigeant des travaux publics, retraité comme moi.

Vous rencontrerez le cinquième membre de la Commission dans les sujets énergétiques et gazoduc. Il siège dans les trois Commissions Particulières.

Les dirigeants de 4Gas :

- Monsieur Nijboer ; Directeur Hygiène Qualité Sécurité ;
- Monsieur Jonkman, Directeur Général France ;
- Monsieur Kruithof, Conseiller technique du Cabinet HASKONING ;
- Monsieur Dupuy, Conseiller en communication.

Je présenterai les experts un peu plus tard.

➤ Pourquoi sommes-nous ici ?

Nous sommes ici parce que le 4 avril 2007, la Commission Nationale du Débat Public, la CNDP, a décidé qu'il y aurait un débat public sur ce projet au Verdon. Le même jour, elle décidait qu'il y en aurait un au Havre et à Dunkerque.

Depuis cette date, on a demandé aux maîtres d'ouvrage, EDF à Dunkerque, POWEO au HAVRE et 4Gas ici, de préparer un dossier, que l'on appelle « le dossier du débat ». Le 25 juillet, la CNDP examinait ces trois dossiers, disait que ce débat pouvait commencer et qu'il aurait lieu sur trois mois et demi, du 1^{er} septembre au 14 décembre.

➤ A quoi sert un débat ?

Ce n'est pas une enquête publique. Nous sommes très en amont de la réalisation. Nous discutons de l'opportunité de ce projet, de ses variantes éventuelles et de tous les aspects qu'il comporte.

Notre Commission a des règles d'éthique qu'on nous a demandé de respecter absolument, sans quoi il ne peut pas y avoir débat public. Nous sommes neutres. Aucun d'entre nous n'a d'intérêt dans le Médoc, ni maison, ni enjeu quelconque.

Nous sommes totalement transparents. Tout ce qui est dit et signé d'une personne figurera sur le site, sera enregistré et publié. Rien ne sera jeté. Je vous demanderai de vous citer lorsque vous vous exprimerez au micro ou d'indiquer votre nom et votre adresse sur les questions écrites que vous nous ferez parvenir.

➤ Que faisons-nous ?

Nous sommes en place depuis fin mai. Nous organisons ces réunions, ces publications, les rencontres avec des acteurs, des élus, des associations, des groupements. Nous sommes là également pour animer le débat, faire en sorte que vous puissiez poser des questions au maître d'ouvrage, ce qui n'est pas le cas dans une enquête publique. Lors de celle-ci, un commissaire enquêteur se tient à la mairie et note vos interventions.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
A la fin, nous remettons dans le compte-rendu final tous les arguments bien pesés, sans émettre d'avis. Nous ne sommes pas là pour dire « c'est bon » ou « ce n'est pas bon ». Nous recenserons tous les points de vues exprimés et les arguments avancés par les partisans ou les opposants.

➤Comment faisons-nous pour vous informer ?

Vous le savez, puisque vous avez en principe tous reçu à domicile le dossier, le Journal. Vous avez la possibilité de consulter le site Internet. Nous en sommes à quelques milliers de visiteurs.

Vous pourrez vous exprimer au cours de dix soirées, ce qui est beaucoup, car dans bien des débats publics, il n'y en a pas autant. Nous tiendrons huit réunions en Gironde, deux sur la rive droite. Vous pouvez vous exprimer par oral et par écrit au cours des réunions, par courriel, et sur le site Internet.

Vous pouvez rédiger une contribution en tant que pêcheur, résidant secondaire, etc. Si vous êtes un collectif, un Conseil Municipal, une association, un groupement, un syndicat, etc., vous pouvez nous proposer un Cahier d'Acteur, c'est-à-dire que votre contribution sera reconnue parce qu'elle est pertinente et fondée, pour en faire un Cahier d'Acteur.

Bien sûr, vous pouvez nous poser des questions. Vous ne vous en privez pas puisque nous en sommes déjà à plus de 600, soit plus de 20 par jour en un mois.

Je passe sur le calendrier.

Sur vos chaises, vous trouverez des fiches qui vous permettront de poser des questions en notant parfaitement vos coordonnées. Les hôtes nous les feront parvenir. Mes collègues les trieront, les regrouperont, afin de répondre nous-mêmes si cela nous concerne, ou demander à des personnes compétentes ou à l'industriel de donner une réponse.

Ce système est un peu complexe, mais il fonctionne assez bien. A un rythme d'environ 20 par jour comme je vous le disais, les questions nous arrivent, nous répondons à celles qui nous concernent. Nous adressons à 4Gas celles qui le concernent, il y répond. Si cela s'adresse aux services de l'Etat pour qu'ils rappellent la réglementation, la DRIRE, la DIREM, etc., répondent. Nous nous occupons de tout ceci et nous faisons en sorte que les questions vous reviennent. A ce jour, 631 questions ont été posées. C'est important. Des trois sites, nous sommes celui qui est le plus vivant.

Nous ne sommes pas totalement en état de vous répondre sous quinze jours contrairement à ce que j'avais promis dès le début. C'est exigeant pour les services experts comme pour 4Gas. C'est un effort important à faire, mais cela fait partie de la règle du jeu. En ce qui nous concerne, 105 questions nous ont été adressées ; nous avons répondu à 60. D'autres étaient adressées aux acteurs - au Port Autonome, à la DDE – nous les leur avons adressées et nous attendons les réponses. Un grand nombre de questions est bien sûr adressé à 4Gas qui a décidé de faire plus d'efforts pour aller plus vite.

Après ma présentation et les éventuelles questions, nous passerons à la partie présentation du projet. Nous parlerons des rejets dans l'eau, dans l'atmosphère, et émissions sonores.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
La soirée sera divisée ensuite en deux parties : la première portera sur l'eau et l'estuaire, la faune halieutique, avec des experts ; la seconde sur le bruit, la biodiversité et les influences dans l'air, avec des experts également.

M. Xavier Pintat - Président de la Communauté de Communes

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, Mesdames et Messieurs.

En tant que Président de la Communauté de Communes de la Pointe Médoc, je voudrais vous confirmer, Monsieur le Président, ce que je vous ai dit cet après-midi, et ce que vous avez pu lire ce matin dans le journal « Sud Ouest », à savoir que la Communauté de Communes a pris hier soir une délibération à l'unanimité sur la base de cinquante questions pour en faire un Cahier d'Acteur.

En effet, le dossier établi par la société 4Gas pour le débat public n'apporte pas à ce jour les informations nécessaires pour bien débattre. En conséquence, notre Communauté de Communes de la Pointe du Médoc a rédigé une liste de cinquante questions détaillées – que je vais vous adresser – auxquelles il est, à notre avis, indispensable d'apporter des réponses précises. En comparaison avec ce que l'on a pu voir en ligne - le dossier de Dunkerque, le dossier d'Antifer - le dossier est à notre avis incomplet pour réunir les conditions d'un débat démocratique.

Je crois que nous aurions tout à gagner à pouvoir prendre connaissance des études comme celles que nous aurons ce soir avant la réunion afin de pouvoir poser des questions judicieuses et faire le tour du problème, car le délai est rapide. Il faut clôturer le 15 décembre. Je crois qu'il devrait y avoir une deuxième réunion comme celle-ci pour tirer les conclusions ou poser d'autres questions à la lecture de l'étude. Je crois que c'est important, parce qu'il s'agit, Monsieur le Président, du devenir de notre territoire auquel nous sommes très attachés.

La Communauté de Communes, dans sa délibération finale, demande donc que le débat public soit suspendu dans l'attente de la transmission aux élus de toutes les pièces que doit comporter le dossier du maître d'ouvrage.

M. Alain Durand-Lasserve – Association « Une pointe pour tous »

Monsieur le Président, je vous remercie. Mesdames et Messieurs, j'interviens au nom de l'association « Une pointe pour tous », le collectif des deux rives, qui compte aujourd'hui 2600 adhérents. Je vous demanderai moins d'un dixième de seconde par adhérent que nous représentons pour vous donner notre point de vue.

Notre association émet toujours les plus grandes réserves sur la recevabilité du projet, faute d'un dossier fournissant les éléments nécessaires pour débattre de tous les aspects du projet. Nous rejoignons ici complètement les observations faites par Monsieur le Sénateur Maire Xavier Pintat.

Nos réserves sont d'autant plus sérieuses que nous n'avons pas obtenu de réponse à nombre de questions que nous avons posées lors des deux premières réunions organisées dans le cadre de la Commission du débat public.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Nous tenons à la disposition de la Commission et de la presse la liste des questions essentielles qui sont restées sans réponse. Nous remettrons également à la presse à la fin de cette réunion une liste des questions que nous poserons ce soir et sur laquelle figureront les réponses données par le maître d'ouvrage. Vous jugerez.

Nous ne sommes pas ici pour aider, c'est bien clair, le maître d'ouvrage à combler les lacunes de son dossier. Ce n'est pas notre rôle, nous ne sommes pas des conseillers en communication de 4Gas. Nous voulons enfin d'autres réponses aux questions que nous posons que « on vous dira cela plus tard », « on va améliorer », « on va atténuer ». Nous ne voulons pas de généralité.

Nous voulons aujourd'hui débattre de l'impact du projet sur l'environnement naturel. Notre association s'emploiera à ce que le débat porte sur l'impact environnemental du projet au niveau local. Cela ne veut pas dire que nous considérons comme secondaires les questions relatives aux avantages et inconvénients respectifs de l'utilisation des énergies fossiles, en particulier pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre. Ces questions sont importantes, mais nous ne mettrons pas, en tant qu'association, ce soir, l'accent sur ces questions.

Nous tenons à souligner, Monsieur le Président, que le débat de ce soir s'inscrit dans une réflexion à long terme qui engage l'avenir de notre région. Si ce projet devait voir le jour, ce serait immanquablement, vous le savez tous, la première étape vers la construction d'un complexe de stockage et de commercialisation du GNL d'une toute autre importance, destructeur de l'environnement sans pour autant créer des emplois. A Rotterdam, 4Gas a commencé avec six cuves. Tous les autres projets de 4Gas ont commencé avec deux ou trois cuves et doivent être complétés maintenant par la construction de deux ou trois autres cuves. Je ne parle pas bien sûr du projet ENDESA de GNL racheté par ENEL.

Nous ne demandons au maître d'ouvrage ni des promesses - il ne sera pas tenu de les honorer - ni qu'il s'engage à respecter la loi - il n'a pas d'autre choix, il sera obligé de le faire. Nous voulons qu'il réponde à nos questions. Je me permets d'en poser deux rapidement.

La première de ces questions tient à la remise en état du site. Obligation est faite à l'investisseur de remettre le site dans son état d'origine lorsque cessera l'activité des installations classées. Je vous passe les articles de loi relatifs à cette disposition, ils sont connus, ils figurent dans notre dossier. La seule démolition de structure en béton précontraint de ce volume et l'enlèvement des gravats peut s'élever jusqu'à la moitié du prix de la construction des enceintes de confinement en béton. La société 4Gas aura vraisemblablement changé plusieurs fois de mains d'ici là. Comment cette disposition sera-t-elle appliquée ? Le coût de remise du site dans son état, qui préoccupe beaucoup de Verdonnais et d'habitants de cette région, a-t-il été évalué ? Quel est-il ? Le coût de remise en état figurera-t-il au passif de la société 4Gas si elle est vendue ? Ou bien fera-t-il l'objet d'une provision bancaire ? Qui en fixera le montant et sur quelle base ?

J'ai une dernière question à poser, Monsieur le Président, qui est importante et qui est relative au pompage et au rejet. Le débit annoncé de pompage d'eau chlorée et refroidie est considérable. Cette eau chlorée sera déversée à proximité d'une zone très fragile qui découvre sur plusieurs centaines d'hectares à chaque marée. Sur cette zone se situe le dernier gisement naturel d'huîtres qui sert de réserve de captage pour le bassin d'Arcachon et le bassin de Marennes. C'est une activité qui revient maintenant sur le devant de la scène.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Il y a également cinq fermes marines. Cette zone est riche et très peu profonde et y transitent des quantités très importantes d'alevins de toutes espèces, anguilles, etc. Ces alevins sont touchés directement mécaniquement au niveau des aspirations par la chloration ensuite. Quelles sont les études d'impacts réalisées pour estimer et quantifier l'ensemble des préjudices sur le milieu et sur les entreprises existantes ? Quels sont les organismes qui les ont réalisées ? Comment se fait-il que les résultats n'aient pas été diffusés à ce jour ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. Louis-Julien Sourd

Je vais répondre à vos questions. Vous dites que le dossier n'est pas complet. Evidemment, s'il l'était, tout serait fini. Nous ne sommes pas à la fin. Les études d'un dossier industriel de cette taille demandent minimum un an de procédure. La DRIRE, la DIREN, la DDE, etc. pourront vous le dire. Exiger un dossier complet au début du débat public, c'est presque ubuesque. Comment voulez-vous que le dossier soit complet alors qu'on ne sait pas encore comment il sera figolé.

Aucun dossier de débat public, de TGV, de centrale nucléaire, n'est complet. Il y a des variantes dans un projet.

... On parle du projet tel qu'il est aujourd'hui et de l'état des lieux trois ans avant l'éventuelle construction.

... Le projet de Dunkerque, le projet du Havre et le projet du Verdon ont été jugés tous les trois, le 25 juillet, en état d'être présentés.

... Evidemment ! A quoi servirait le débat si vous aviez tout.

... L'étude d'impact environnemental et l'étude de dangers ne sont achevées nulle part. Nous ne pouvons donc pas vous les donner. Ce soir, vous allez avoir des informations de première main par les dirigeants...

... Mais oui, de première main parce que c'est eux qui ont la réponse aux questions que vous posez sur le chlore. Vous aurez des réponses.

J'en reviens aux élus. Que les élus estiment qu'ils n'ont pas un dossier suffisant, je peux le comprendre, de même que pour les associations ou les indépendants. Ils estiment qu'il faut suspendre le débat ; c'est le contraire qu'il faut faire. Il faut l'accélérer et l'intensifier puisque vous estimez que vous n'avez pas assez d'informations. Les cinquante questions seront étudiées et nous demanderons des réponses pour que vous les obteniez, pour qu'au 14 décembre vous ne puissiez pas dire que l'on n'a pas posé les questions. Nous sommes là pour cela. Notre mission...

... Je termine. Nous répondrons aux questions posées par les élus, par les particuliers, les associations ou les syndicats.

... Je vous l'ai dit ! Ecoutez un peu ! Ecoutez !

... Sous quinze jours, vous aurez des réponses. De notre part, vous les avez déjà.

... De 4Gas, elles arrivent. Vous avez ce soir 45 pages d'exposé.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
... Si vous ralentissez le débat, vous aurez moins de réponses. C'est clair.

Je termine. 4Gas a enregistré les questions. Je lui demanderai tout à l'heure de répondre sur la remise en état finale du site dans cinquante ans, s'il fait son projet, ainsi que sur le pompage d'eau. C'est de sa compétence.

Mme Josiane Nouvel

J'ai une question à vous poser, qui découle de ce que vous venez de dire. Puisque vous n'arrivez pas à répondre aux questions à un rythme convenable, la Communauté de Communes vous a demandé de suspendre le débat, mais je pense qu'il faut le prolonger. Ce débat ne peut pas être clos au mois de décembre comme prévu. Je pense que c'est le minimum que vous pouvez nous offrir. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. Louis-Julien Sourd

Je réponds immédiatement, parce que c'est facile. Je ne préside que la Commission Particulière créée en Gironde pour ce projet. Je ne suis pas le patron du débat public en France. Une Commission Nationale a estimé que les trois débats des trois projets se dérouleraient en même temps, en parallèle, du 1^{er} septembre au 14 décembre. Ce sera maintenu. On va arrêter trois projets, je dis bien « projets ». On ne peut pas suspendre un débat, en tout cas ce n'est pas de ma compétence. J'attends la délibération des élus, que je n'avais pas ce matin...

... Je la transmettrai à qui de droit. Mais je ne suis pas l'autorité qui peut dire qu'on suspend parce que cela ne convient pas à telle personne ou à tel groupement. Je ne peux pas le faire, ce n'est pas de ma compétence.

M. Simon Charbonneau – Association Aquitaine Alternative

Je voudrais m'exprimer en tant que spécialiste du débat public puisque j'ai une certaine expérience en ce domaine. Le but d'un débat public est en quelque sorte de définir l'acceptabilité sociale d'un projet. Celle-ci ne peut se faire que sur la base d'un dossier contenant un minimum d'informations. Vous dites que nous n'en sommes pas au stade des études d'impacts qui font partie du dossier classique de l'enquête publique. Nous sommes bien d'accord, mais entre les deux, il y a un stade intermédiaire qui serait peut-être intéressant.

Je peux vous dire que le dossier de Réseau Ferré de France sur la LGV était plus complet que celui-là. Pour présenter le projet, vous avez un grand passage, mais sur les impacts, on sent que 4Gas est gêné. On sent qu'il ne veut pas parler de cela parce qu'il ne faut pas inquiéter la population. C'est cela la vérité.

M. Alain Echo - Verdon

J'ai une question concernant le fonctionnement du débat public. Vous faites sans cesse le parallèle avec le Havre et Dunkerque. Or, j'y suis allé avant de venir ici. Au Havre, ils connaissent déjà le circuit du gazoduc. Pas nous. Comment cela est-il possible ?

M. Louis-Julien Sourd

La réunion du 18 octobre à l'Espar...

... L'étude est en cours...

M. Alain Echo

Non, vous avez dit que cela commençait et finissait en même temps. Au Havre, ils connaissent le circuit du gazoduc. Ils ont donc plus de données que nous.

M. Louis-Julien Sourd

Ils ne peuvent pas avoir le dossier final puisque ce matin, j'avais GRT GAZ au téléphone ; il fait les études, comme TIGF ici. Le 18 octobre, à l'Espar, lors d'une réunion comme celle-ci, vous aurez les réponses des deux constructeurs de gazoducs français. Nous aurons des variantes, où cela va passer, comment, etc. Si le projet est maintenu, parce que pourquoi étudier un gazoduc si le maître d'ouvrage dit qu'il l'arrête ?

M. Jean-Clément Roucayrol – Association « Une pointe pour tous »

Monsieur Sourd, pouvez-vous nous expliquer la raison pour laquelle un de vos collègues, Monsieur Defrance, lorsqu'il a préparé avec vous et d'autres ces débats publics, a dit que finalement le dossier concernant le projet 4Gas n'était pas un dossier complet ? Pourquoi ergoter puisque Monsieur Defrance est tout de même un homme respectable et à ce niveau, très écouté ? Je souhaiterais que vous puissiez répondre ou que ces braves gens puissent répondre à la question. Au départ, ce dossier n'a pas été jugé complet, mais on a tout de même continué l'enquête. Merci.

M. Louis-Julien Sourd

Le seul organisme compétent pour apprécier la complétude d'un dossier de débat public est la Commission Nationale. Elle s'est réunie le 25 juillet. Elle a fait des observations sur quelques points des dossiers présentés par 4Gas ou POWEO, et elle a dit : ces dossiers serviront au débat public. Ce n'est donc ni Monsieur Defrance, ni Monsieur Sourd, ni un de mes collègues. Nous ne pouvons pas, nous, juger, si le

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public dossier est complet ou pas complet. Nous ne sommes pas des chimistes, nous ne sommes pas des experts en industrie, nous sommes là avec notre expérience et nos profils divers pour essayer de faire se rencontrer et dialoguer un public et un projet industriel. Mais nous ne sommes pas là pour juger une complétude.

Messieurs les dirigeants de 4Gas, vous avez la parole pour présenter le projet en mettant l'accent sur les aspects environnementaux, car c'est cela que les gens attendent ce soir.

Intervention du maître d'ouvrage

M. Henk Jonkman – Directeur Général France de 4Gas

Monsieur le Maire, Messieurs les élus, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

➤ Je vais vous présenter d'une façon un peu différente le projet, en mettant l'accent sur les quatre sujets qui font l'objet de la réunion de ce soir.

Tout d'abord, nous allons rappeler dans quel maillon de la chaîne, de la production à la distribution du gaz, nous intervenons. Il y a l'extraction, la production de GNL, son transport. Nous intervenons dans la dernière partie de cette chaîne, c'est-à-dire la réception du navire, le stockage du GNL et la regazéification pour l'envoyer dans le réseau de gazoduc.

Sur un terminal méthanier, vous avez plusieurs équipements :

- des cuves, pour le projet du Verdon, deux sont prévues, en tout cas initialement ;
- l'appontement, qui sera remis en état et adapté à la réception des navires avec des bras de déchargement ;
- des installations de ce qu'on appelle la regazéification.

L'implantation des deux cuves envisagée se situe au bout de l'appontement, côté hangar du terminal à containers. A l'arrière des cuves se trouvent les installations de regazéification...

... Nous vous parlons bien d'un projet.

... Vous avez là les cuves, positionnées à côté du hangar du terminal containers, l'appontement capable de recevoir un méthanier à la fois, les installations de regazéification, une centrale de cogénération et, au bout du site, le départ du gazoduc.

➤ Nous allons passer aux sujets que nous souhaitons aborder ce soir et sur lesquels nous souhaitons donner des explications. Ce sont les différents enjeux sur l'environnement naturel du territoire.

Les enjeux environnementaux au Verdon sont d'une grande importance. La biodiversité dans les zones naturelles avoisinantes est particulièrement remarquable. 4Gas s'engage donc à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour préserver la qualité de l'environnement.

... Quels sont les enjeux que nous allons aborder ce soir ? Il y en a quatre : l'eau et l'estuaire, la qualité de l'air, les impacts sonores, la biodiversité.

Les études d'impact sont préliminaires, c'est-à-dire que nous sommes au stade d'un projet, nous étudions si éventuellement, les choses sont possibles, nous faisons des pré-études, bien avant de passer aux études définitives qui, si nous faisons le projet, seront nécessaires pour présenter les diverses demandes d'autorisation aux DRIRE et autres organismes d'Etat.

- d'élaborer l'état initial de l'environnement tel qu'il est aujourd'hui,
- de faire un inventaire des impacts du projet,
- de vérifier la conformité du projet avec la réglementation.

Ces études préliminaires sont réalisées sur la base des situations les plus défavorables ou pénalisantes, c'est-à-dire que le pire des cas est toujours pris en compte pour les études. Ceci est actuellement en cours de finalisation.

L'objectif des études d'impact détaillées est :

- d'approfondir les résultats préliminaires qui ont été trouvés,
- de préciser les mesures qui doivent être mises en œuvre pour garantir la sécurité du site et la protection de l'environnement en toutes circonstances.

Les études d'impact détaillées seront lancées à l'issue du débat public, c'est-à-dire au moment où le maître d'ouvrage aura eu les conclusions et le rapport final du débat tel qu'il s'est déroulé. Il sera donc en mesure de décider s'il souhaite continuer, modifier ou arrêter son projet. C'est à ce moment là que les études d'impact détaillées sont effectuées.

Ces études d'impact sont réglementées et constituent une partie du dossier de demande d'autorisation d'exploiter. Si ce n'est pas complet, on ne peut pas présenter ces dossiers aux organismes compétents. Les études seront présentées au public lors de l'enquête publique.

➤ Impacts sur l'eau et sur l'estuaire

Nous allons vous donner quelques chiffres. Concernant l'eau, il y a deux points. D'une part l'eau utilisée pour les unités de réchauffement du gaz, les unités qui fonctionnent à ruissellement d'eau. Celles-ci vont prendre de l'eau en Gironde et la rejeter en Gironde également. Le débit est de 10 mètres cubes / seconde. Par contre, pour le fonctionnement normal du site, il s'agit d'une consommation d'eau du réseau de distribution qui est estimée à environ 800 mètres cubes par an et qui rejoindra le réseau d'assainissement de la commune, ou qui sera traitée sur place avant de rejoindre le réseau d'assainissement.

M. Louis-Julien Sourd

Excusez-moi, il y a eu une petite erreur. Il s'agit de 800 mètres cubes / ans, sur la diapositive, c'était indiqué par seconde.

M. Henk Jonkman

- Les points de prise d'eau et de rejet d'eau. Pour les 10 mètres cubes / seconde pour la regazéification, la prise d'eau s'effectue à gauche de l'appontement, dans la partie située entre la bordure du terrain et le début de l'appontement. Le rejet d'eau se fera

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public à un point situé entre l'appontement et la limite du terrain annexe, c'est-à-dire le terrain du port containers.

Pour l'eau de regazéification, il s'agit bien de 10 mètres cubes par seconde. Pour information, le débit de la Gironde est en moyenne de 1000 mètres cubes / seconde. La température de rejet de cette eau est inférieure d'environ 7 degrés à la température d'entrée.

- Le panache d'eau froide. A l'endroit où cette eau sera rejetée, c'est-à-dire entre l'appontement et le terrain du terminal à containers, dans une zone de 300 à 350 mètres, en été, l'eau sera de 2 à 2,5 degrés plus froide que la masse d'eau en général ; en hiver, quand les températures de l'eau de la Gironde sont basses, cette différence est ressentie dans un rayon de 400 à 700 mètres. La variation de 2 à 2,5 degrés est comparable aux variations de températures naturelles que l'on retrouve dans les différents courants de l'estuaire.

- Pour ce qui concerne l'eau de regazéification, il y a un ajout d'hypochlorite de sodium qui aura une concentration de 0,5 milligramme par litre pendant une heure par jour. Ce n'est pas un rejet continu ; je répète : c'est une heure par jour. Il faut comparer ce dosage à la concentration d'hypochlorite de sodium que l'on retrouve dans l'eau potable du réseau, qui est situé selon les réseaux entre 0,2 et 1 milligramme par litre.

Au moment du rejet, les eaux de regazéification seront fortement diluées dans le courant – 10 mètres cubes / seconde contre 1000 mètres cubes / seconde de début du fleuve – et seront très rapidement dispersées par les courants de l'estuaire.

Je rappelle que beaucoup d'installations industrielles, notamment les centrales nucléaires et autres centrales thermiques ont exactement le même genre de système de traitement d'eau, avec les mêmes adjonctions d'hypochlorite de sodium.

Les ouvrages seront équipés de systèmes de grilles et de filtration pour éviter l'aspiration des coquillages et des poissons.

... - L'impact du rejet de l'eau chlorée sur les espèces vivantes de l'estuaire. A chaque fois qu'une centrale ou une industrie a ce système, des études sont réalisées, notamment dans la dernière décennie sur la toxicité écologique des rejets des eaux de refroidissement des centrales thermiques du littoral. L'utilisation du même procédé de traitement de l'eau prévu au Verdon et l'utilisation des résultats – je parle d'études préliminaires - de toutes ces études pour évaluer l'impact du projet que nous avons ici...

... Les tests eco-toxicologiques réalisés ne montrent pas d'effet toxique. C'est la conclusion d'une des études les plus récentes disponibles en français ; elle est mentionnée en bas de l'image. C'est une étude de l'Institut National Agronomique de Paris Grignon qui date de 2000. C'est un ouvrage de 250 pages qui traite de ce problème.

La conclusion est que l'incidence du rejet des effluents du terminal sur les eaux de l'estuaire est jugée très faible.

... Sur le sujet du rejet du chlore, une question est récurrente parmi celles qui nous arrivent : « *Est-ce que les enfants peuvent nager sur la plage de la Chambrette ?* ». La réponse est clairement : oui, les enfants pourront se baigner sans aucune crainte...

M. Louis-Julien Sourd

S'il vous plaît, écoutez puisque vous êtes venus pour cela.

M. Henk Jonkman

... Le rajout de cette eau de javel, qui est limité à une concentration de 0,5 milligramme / litre, est comparable à la concentration prescrite par la réglementation française par exemple pour les piscines où il doit y avoir une teneur en javel comprise entre 0,4 et 1,4 milligramme / litre.

➤ Les impacts sur l'air

Quelles sont les différentes sources d'émission qui peuvent impacter la qualité de l'air ?

Pendant la phase travaux, comme pour toute construction, il y a des pelles mécaniques, des camions, des grues.

En phase d'exploitation, il y a : l'unité de cogénération qui sert à produire l'électricité pour le site ; les chaudières, mais qui ne sont utilisées que si l'eau de la Gironde est inférieure à 9 degrés, elles ne sont donc utilisées que l'hiver ; un méthanier à quai, qui a des générateurs à bord pour faire fonctionner le navire, générateurs fonctionnant en permanence.

Les modélisations de la dispersion. Les études sont toujours basées sur la situation la plus pénalisante, c'est-à-dire : fonctionnement du terminal à plein régime, fonctionnement de l'unité de cogénération et des chaudières ; un méthanier à quai ; conditions atmosphériques défavorables, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de vent, aucune dispersion.

Ce tableau montre les impacts sur l'air, avec les valeurs limites inscrites sur la dernière ligne, les valeurs en phase d'exploitation et en phase de travaux. Ceci pour les dioxydes d'azote, pour les poussières fines, pour le dioxyde de soufre et le monoxyde de carbone.

Ce tableau indique les moyennes annuelles, les moyennes horaires, c'est-à-dire le cas le plus pénalisant qui pourrait se produire sur une heure, une moyenne sur huit heures et les moyennes horaires maximales.

Lorsqu'on regarde la moyenne horaire maximale dans la situation la plus pénalisante, on voit que nous sommes en dessous des limites qui ont été définies par le décret du 15 février 2002.

En conclusion de ces études préliminaires, les rejets seront de toute façon inférieurs aux valeurs limites réglementaires. L'incidence des émissions du terminal sur la qualité de l'air sera faible. Il y aura la mise en place d'un dispositif de contrôle, c'est-à-dire, que, comme sur tous les sites industriels, des mesures périodiques du débit et des concentrations en polluants seront réalisées par un organisme agréé.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Des questions reviennent souvent sur ce sujet, notamment : « *Est-ce que les émissions du terminal pourront avoir des conséquences sur la santé des populations avoisinantes ?* ». Les résultats de la modélisation des émissions montrent que les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont respectées pour chacun des polluants. Au regard de la législation, les émissions atmosphériques du projet n'auront pas d'impact sur la santé des populations avoisinantes...

M. Louis-Julien Sourd

... Si vous avez des questions, vous disposez de documents pour nous les faire parvenir.

M. Henk Jonkman

➤ L'impact sonore

Nous avons réalisé une campagne de mesures acoustiques. Ces dernières ont été faites pendant 24 heures, début décembre dernier, soit dans une période très calme. Nous avons fait cela sur deux points de relevé : la limite du site et les toutes premières maisons les plus proches du site.

- Quelle est la situation actuellement ? On tient compte de deux périodes : la période jour, de 7 heures à 22 heures, la période nuit, de 22 heures à 7 heures. Le tableau montre les limites minimales et les limites maximales qui ont été relevées.

LEQ est le niveau sonore continu équivalent pondéré obtenu sur un intervalle de temps d'une seconde. Pendant 24 heures, le bruit est enregistré toutes les secondes, ce qui permet de faire des graphiques.

Dans la législation concernant le bruit, on qualifie cela d'une ambiance sonore modérée. Dans la législation, on trouve le modéré et le non modéré. La limite du modéré arrive à 65 en limite de site et 60 en limite d'habitation. Le non modéré va au-delà. Ce sont donc les deux paramètres de définition pour le bruit.

- Quelles sont les sources de bruit ?

Pendant la phase de travaux, il y aura une excavation - car les cuves vont être partiellement enterrées - des pelles mécaniques et des camions. La fondation - ce que vous avez déjà connu pour la construction de Port Médoc - est la mise en place de pieux, qui se déroule sur une période courte. Pendant la construction des réservoirs, il y a des grues, des camions, des installations destinées à la production de béton et de perlite.

En phase d'exploitation, il y a les compresseurs, les pompes et les ventilateurs des chaudières. L'unité de production d'azote, si elle s'avère être nécessaire, possède un compresseur d'air. L'unité de production d'électricité comprend une turbine.

La réglementation parle de niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée. On reprend la période nuit et la période jour. Lorsque cela est supérieur à 35 décibels ou inférieur à 45 décibels, il peut y avoir, en période de jour, une incidence de 6 décibels. Lorsque c'est supérieur à 45 décibels, elle peut être

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public de 5 décibels seulement. La nuit, cette émergence peut être dans le premier cas à 4 décibels, à 3 décibels dans le deuxième cas.

Etant donné que l'installation a pour vocation de fonctionner 24 heures sur 24, on ne retient que les chiffres les plus bas...

... Actuellement, le niveau de bruit que génère un terminal en fonctionnement est compris entre 40 et 45 décibels. C'est au niveau de bruit qui existe actuellement selon les mesures prises au mois de décembre.

L'émergence, c'est-à-dire la différence entre le niveau de bruit ambiant avec celui du terminal en fonctionnement, est de 3 à 4 décibels. Ces différences de niveaux de bruit seront peu perceptibles par l'oreille humaine.

La réglementation acoustique impose des contraintes très fortes sur le projet PEGAZ, c'est un point très important. Nous nous engageons à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour respecter la réglementation et pour conserver la même ambiance sonore qu'aujourd'hui.

Une question qui revient souvent est : « *Comment rendre acceptables sur le site et surtout sur le voisinage tous les bruits du terminal ?* ». La conception du terminal prévoit la sélection d'équipements – pompes et moteurs par exemple – à faible émission sonore. Les canalisations vont faire l'objet d'une isolation acoustique complémentaire. Des écrans antibruit seront mis en place au niveau des pompes. Les compresseurs seront placés dans des bâtiments isolés phonétiquement.

➤ Les impacts sur la biodiversité

Autour de ce site industriel du port, il y a des sites protégés, des zones ZNIEFF. Il y a également des zones d'intérêt pour la conservation des oiseaux sauvages, des ZICO. Il y a aussi plusieurs zones NATURA 2000, le Marais du Nord Médoc, du Bas Médoc, l'estuaire de la Gironde, la forêt de la Pointe de Grave et le Marais du Logis.

La directive NATURA 2000 demande qu'une étude détaillée soit faite afin d'évaluer la compatibilité du projet avec la conservation des sites NATURA 2000 concernés. C'est une exigence essentielle.

Cette carte montre les différentes zones qui existent aux alentours, à gauche, celles qui concernent la directive oiseaux, à droite, celles qui concernent la directive habitat.

Les études préliminaires consistent à faire un recensement préliminaire des espèces protégées. C'est ce que l'on appelle une étude de terrain. Il faut ensuite déterminer la présence potentielle d'autres espèces protégées. C'est ce qu'on appelle une étude bibliographique.

L'objectif des études détaillées est le recensement approfondi pour vérifier les potentialités de présence. Pour l'instant, nous avons les résultats des recensements préliminaires. Il n'y a pas d'espèce protégée, rare ou menacée recensée, excepté le crapaud pélobate cultripède.

Dans l'étude des potentialités, un certain nombre d'espèces protégées a une forte probabilité de présence. Il faut pouvoir savoir de façon sûre si elles sont là ou non. Ce qui a été identifié, c'est la probabilité de présence, donc la potentialité, de nombreuses espèces de chauves-souris, d'autres amphibiens (des crapauds, des grenouilles et des salamandres), des reptiles, (des lézards et des serpents), des poissons (l'alose) et

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public pour la flore, l'armoise maritime, le trèfle faux pied d'oiseau. L'étude approfondie vise à vérifier la présence ou non de ces animaux ou de cette flore...

M. Louis-Julien Sourd

... Encore un peu de patience, c'est bientôt la fin de la présentation.

M. Henk Jonkman

Des mesures d'atténuation doivent être prises pour les animaux ou les espèces végétales qui auront été répertoriés sur le site concerné. Il y aura la création de bois, de bassins, de petites dunes basses de protection et, en bordure de site, la création d'une dune haute, supérieure à 15 mètres.

En conclusion, des mesures d'atténuation seront prises afin de maintenir la biodiversité existante sur le site et aux environs du site.

M. Louis-Julien Sourd

... S'il vous plaît ! Je vous ai dit en début de séance que si vous vouliez que le débat soit productif, il fallait laisser parler. Cela ne sert à rien de hurler ! Vous voulez des réponses, posez et envoyez des questions ! Nous sommes là pour cela.

Mme Marie-Thérèse Lair

Lorsque vous allez construire, est-ce que vous allez faire du béton avec de l'eau salée ou allez-vous pomper dans la nappe qui, à cet endroit du Médoc, est déjà particulièrement en difficulté ? Je demande une étude complète de l'Agence de l'Eau Adour – Garonne. Déjà à l'heure actuelle, la nappe dans laquelle on puise l'eau potable est en difficulté par rapport à l'entrée d'eau salée à proximité. Vous allez donc utiliser des quantités extrêmement importantes d'eau et cela représente quelque chose de très important qui va se situer tout à fait au début.

J'ai déjà demandé une étude du BRGM au niveau du sol et de l'eau, car le BRGM fait des études de recherche d'eau, y compris en Arabie Saoudite et dans des pays lointains. Je pense donc qu'il pourrait nous faire une étude en France, il est implanté à Orléans.

Pour installer les pieux, il faut geler le sol. Il s'agit de marais plein d'eau, il faut donc geler le sol, utiliser de l'azote. Je ne sais pas si vous vous souvenez de la construction de la Cité Mondiale il y a quelques années. On a utilisé cette technique, on a gelé le sol, utilisé de l'azote et évacué tous les habitants pendant plusieurs jours. Que ferez-vous concernant cette partie ?

Je demande une autre étude dont vous n'avez absolument pas parlé et qui concerne l'écologie humaine, les impacts sur les habitants actuels du Verdon, sur ceux qui viennent pendant la période d'été. Pensez-vous qu'on va venir en vacances, se baigner dans une eau plus froide qui contiendra tout de même des produits chimiques, Le Verdon, le 27 septembre 2007

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public avec les risques d'allergies que cela comporte, dans une odeur de gaz permanente ? A Montoir, où ce type de terminal existe déjà, il y a une odeur permanente de gaz à deux kilomètres du site.

M. Louis-Julien Sourd

Pouvez-vous répondre à ces trois questions : la consommation d'eau pour préparer le béton, l'étude de BRGM – il est à Bordeaux également, Madame, et nous avons eu recours il y a quelques années à son expertise, justement afin de savoir quelle était la nature de l'eau souterraine – la méthode de fondation des pieux.

M. Henk Jonkman

Concernant le béton, dans le dossier, nous avons mentionné une quantité de béton pour construire les cuves de 80 000 mètres cubes. Je ne suis pas un spécialiste du bâtiment, mais la dilution d'eau pour faire le béton est de 10 à 15 %. Cela représente environ 20 000 mètres cubes d'eau sur une période de trois ans. A ma connaissance, pour le béton, on utilise de l'eau douce et non de l'eau salée...

M. Louis-Julien Sourd

Sur quelle source est prélevée cette eau ? Sur le réseau ?

M. Henk Jonkman

Elle peut être emmenée par navires...

... S'il s'avère qu'il y a un problème de nappe ou de réserve d'eau disponible, ce qui peut se produire sur des sites de construction, l'eau arrive par navires, elle est emmenée au site...

M. Louis-Julien Sourd

S'il vous plaît, laissez répondre sinon nous n'avancerons jamais. Question suivante : est-ce que vous avez prévu une étude géologique ?

M. Henk Jonkman

Concernant le pieutage, l'étude détaillée du sol déterminera s'il faudra utiliser ou non la méthode de congélation par azote. A ce jour et à ce stade des études, on ne peut pas le dire...

M. Louis-Julien Sourd

Une étude géologique est-elle envisagée ? Est-ce que le sous-sol est porteur ?

M. Henk Jonkman

Cela fait partie des études détaillées qui seront faites.

M. Louis-Julien Sourd

Est-il vrai ou non que les sites de terminaux comme Montoir ont des effluents et des odeurs de gaz ?

M. Henk Jonkman

Le site de Montoir ne dégage pas d'odeur de gaz, c'est la raffinerie TOTAL qui se trouve à trois kilomètres qui dégage toutes sortes de produits lors du raffinage et ce sont ces produits que l'on sent.

Le gaz naturel liquéfié n'a aucune odeur. Il est odorisé avant d'être mis dans les gazoducs. Sur le site, non seulement tout est en circuit fermé, mais même s'il y avait une légère émanation, il n'y aurait pas d'odeur car le gaz n'est pas odorisé.

M. Simon Charbonneau

Monsieur Jonkman, je crois que vous avez intérêt à améliorer votre culture environnementale ! Concernant les rejets d'hypochlorites, les concentrations sont faibles, nous sommes d'accord, et les normes seront respectées, j'en suis persuadé – sauf accident – mais une question, que tous les écologues connaissent parfaitement, se pose. Les normes peuvent être respectées, mais les rejets à faible concentration peuvent avoir des conséquences sur la microfaune aquatique. Vous avez cité les normes des piscines, je vous demande si le naissain d'huîtres peut subsister dans une piscine.

Par ailleurs, vous citez les aloses de l'estuaire, qui est classé NATURA 2000, mais vous vous gardez bien de citer l'esturgeon qui est classé à protéger. Vous le savez très bien !

Vous avez intérêt à être prudent si vous voulez défendre votre projet. Nous sommes d'accord, il faut occulter des points pour faire passer les choses.

C'était un peu d'ironie.

Mme Carat– artisan commerçant et ostréicultrice

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Vous parlez d'un rejet avec une différence de température de 7 degrés, mais vous ne semblez pas tenir compte, en disant que cela sera faible par rapport au débit de l'estuaire de la Gironde qui est très important, des basses eaux et des hautes eaux. Après cela, est-ce que vous tenez compte du fait qu'il y a très peu d'eau en basses eaux alors que le chenal principal est côté rive droite et non de notre côté ?

D'autre part, est-ce que vous avez envisagé tout le problème de l'alevin de civelle ? L'activité de pêche en hiver est vitale pour un certain nombre d'artisans pêcheurs sur la commune du Verdon. Il est évident que si vous diminuez la température d'un ou deux degrés, vous éliminez complètement le passage de la civelle à cet endroit. Nous avons connu ce problème sur la rive gauche par rapport à la centrale nucléaire du Blayet, qui, en réchauffant les eaux de l'estuaire, a attiré les civelles de l'autre côté de l'estuaire, en plus du fait qu'elle avale aussi une grosse partie de ces civelles qui est détruite et non pêchée par les professionnels.

Si vous diminuez de deux degrés la température de l'estuaire à cet endroit, vous êtes sûr que la ressource en civelles, aussi bien pour la remontée que l'alevinage - les professionnels ne pêchant pas tout - diminueront puis disparaîtront totalement. Est-ce que vous avez étudié la question ?

M. Henk Jonkman

En ce qui concerne la réduction de température de l'eau au point de rejet, l'eau est refroidie de 7 degrés, et, dans un rayon de 300 à 350 mètres du point de rejet, l'influence est de 2 à 2,5 degrés en moins. En hiver, elle peut monter à 700 mètres, mais c'est tout. Au-delà, il n'y a plus de ressenti de différence de températures. On parle d'un rayon de 350 mètres en été et 700 mètres en hiver...

... En ce qui concerne les rejets de chlore, je rappelle que la concentration est de 0,5 milligramme par litre, c'est-à-dire à peu près la moyenne de l'eau potable. L'effet de dilution est tellement important que dans un rayon équivalent à celui de la température, il n'y aura pratiquement plus de possibilité de détecter la présence de ce chlore. Ceci est le cas pour beaucoup d'autres activités industrielles partout en France.

Mme Carat

Est-ce que vous avez d'autres configurations de sites, avec un gisement coquillier de l'importance de celui de l'estuaire de la Gironde, le plus important d'Europe, et avec un captage naturel qui se développe dans n'importe quelle conduite ? Chlorer une heure par jour ne suffira pas. Au bout de trois ou six mois en période de ponte des huîtres, des conduites seront captées un maximum et le fait de capter une heure par jour ne suffira pas pour éliminer les algues et les coquillages qui se seront pris dans les conduites.

M. Henk Jonkman

J'ai parlé de ce problème dans ma présentation. J'ai parlé du fait que cela existe dans énormément d'autres centrales...

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
... Sur le site de Milford Haven, je ne sais pas si ce sont des coquillages, ce sont plutôt les poissons qui sont présents dans la région.

M. Philippe Lucet

Je suis ingénieur agronome de formation, issu de la même école que vous, Monsieur le Président. Quelque chose me choque depuis le départ dans ce débat. Au cours de trente années de vie professionnelle, j'ai eu à traiter beaucoup de dossiers concernant l'environnement, c'est la première fois que je vois un dossier aussi creux. Le responsable dans une administration que vous avez été, Monsieur le Président, l'aurait rejeté immédiatement. J'ai moi-même été responsable pendant dix ans au niveau d'une région de l'instruction des dossiers maritimes ; si j'avais reçu ce genre de dossier, je l'aurais renvoyé directement au candidat.

Pour en revenir précisément au débat, chaque fois que nous essayons de poser des questions précises, comme l'a fait Monsieur Durand-Lasserve, on nous renvoie à des affirmations que nous sommes supposés accepter, comme si Monsieur Jonkman ou les représentants de 4Gas qui ont certainement des compétences très fines sur leur domaine, avaient des compétences en agronomie, en biologie, en environnement.

Nous ne comprenons pas, Monsieur le Président, que la Commission ne s'adjoigne pas un minimum d'experts indépendants. A chaque fois, nous recevons des affirmations et quand ce n'est pas le cas, on nous dit « l'étude va se faire ». Ce n'est pas concevable. C'est votre responsabilité. Je ne vous dis pas cela de manière agressive, mais vous êtes un agronome comme moi, nous parlons donc des mêmes choses, et je pense sincèrement qu'il y a un problème au niveau de ce débat, qu'il faut le régler, sinon il va partir sur des bases complètement inadéquates qui ne pourront conduire qu'à des réactions agressives.

Je terminerai mon intervention en rappelant que je suis installé en tant qu'aquaculteur depuis 1989 sur la zone, que je pompe 1 mètre cube / seconde, que je sais donc ce qu'est un pompage de haut débit. 10 mètres cubes / seconde représentent un pompage énorme. Contrairement à ce que dit ce monsieur, lorsque ces pompages sont rejetés dans l'estuaire, ils ne se dissolvent pas dans des milliers de mètres cubes / seconde, étant donné qu'il y a des marnages, qu'il y a des périodes, deux fois par jour, pendant lesquelles il n'y a aucun courant, qu'il y a des périodes où les vents ramènent les eaux à la côte. Il va donc y avoir des risques de concentration d'eau polluée tout le long de la côte sous les vents dominants et sous le vent des installations.

Sous le vent des installations, nous sommes cinq fermes aquacoles, des ostréiculteurs et des gens qui vivent et profitent de cette région très riche et de cette zone particulièrement productive.

J'aimerais donc que dans ce débat, on commence à aborder les choses de façon sérieuse et que nous puissions discuter avec des experts qui répondent, qui nous donnent des éclaircissements précis, sans que nous soyons obligés d'avalier toutes les affirmations de ces messieurs. Merci.

M. Louis-Julien Sourd

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Je comprends bien votre attente et c'est pour cette raison que j'ai demandé ce soir à deux scientifiques neutres, Monsieur Paul Gonthier du CEMAGREF, et Monsieur Henri Etcheber de l'Université de Bordeaux, de nous faire une présentation de l'état des connaissances actuel de l'estuaire de la Gironde. A ce jour, ils n'ont pas à se prononcer sur le projet parce qu'il n'y a pas l'étude d'impact environnemental que vous attendez avec impatience...

... Elle n'est pas finie. Si c'était le cas, nous aurions un dossier achevé...

... Ce sont des cabinets spécialisés en études d'impact, des environnementalistes comme Madame Biès, des gens dont c'est le métier de faire des études d'impact, des notices d'incidences.

Je demande donc à Monsieur Gonthier et à Monsieur Etcheber, qui connaissent parfaitement l'estuaire, de nous dire en une dizaine de minutes quel est l'état de la connaissance aujourd'hui, et quels sont les risques, les situations, les critères qui sont à surveiller. Nous en avons déjà débattu ensemble, les problèmes d'oxygène, les problèmes d'acidité, etc. C'est donc cela que je leur demande.

Vous voyez qu'on ne vient pas ici uniquement pour écouter le point de vue de 4Gas et de ses conseillers. Lors de chaque débat, vous aurez des experts.

**Les milieux naturels remarquables (estuaire, faune, flore) et fragiles
Les travaux / les activités liées à la mer qui pourraient être concernées**

M. Louis-Julien Sourd

Tout le monde connaît le CEMAGREF. Je remercie Monsieur Gonthier d'être venu ce soir. Je pense que dans l'estuaire de la Gironde, personne n'ignore le travail fait par les techniciens et les services du CEMAGREF. Je vous remercie d'être présent car je connais vos travaux. Que pensez-vous de l'état de l'estuaire sur le plan halieutique ?

M. Paul Gonthier - CEMAGREF

Merci Monsieur le Président. Je vais vous donner quelques éléments sur le travail que nous faisons. Je ne vous dirai pas tout ce que nous faisons, car les connaissances dans le domaine estuarien et sur les différentes espèces estuariennes sont assez nombreuses et ne se résument pas en dix minutes.

Nous travaillons avec différents engins, aussi bien les engins scientifiques que via la pêche, pour essayer de connaître le fonctionnement et surveiller l'évolution de l'estuaire de la Gironde parmi les différents estuaires français sur lesquels nous pouvons être appelés à travailler.

Le dispositif d'observation que nous avons mis en œuvre sur l'estuaire de la Gironde est basé d'abord sur des besoins de recherche. Nous cherchons à comprendre comment évolue l'estuaire de la Gironde, à comprendre le fonctionnement des populations de poissons migrateurs sur lesquels nous travaillons. On a cité l'alose, l'anguille. On peut citer l'esturgeon. Vous devez savoir qu'il y a quelques jours, on a remis pour la première fois des alevins issus de reproduction artificielle et issus de poissons acclimatés. Des travaux progressent donc dans ce domaine.

Nous travaillons aussi sur la compréhension de l'écologie, avec la composante piscicole. Il n'y a pas que les poissons migrateurs, mais aussi le flet, le bar, etc.

Nous travaillons ensuite sur des chroniques de données qui essaient de travailler à différents pas de temps, soit pour suivre des phénomènes ponctuels et des phénomènes saisonniers, soit pour travailler sur de l'échantillonnage par zone pour comprendre par exemple les habitats utilisés par des espèces comme l'esturgeon, et donner les recommandations sur les études d'impact ou sur des opérations affectant l'estuaire.

Nous faisons également des échantillonnages périodiques, qui ont démarré notamment lors de la mise en place de la centrale EDF du Blayet, avec une obligation de suivre l'évolution écologique et halieutique de l'estuaire de la Gironde. Les fréquences sont là mensuelles.

On peut aussi recueillir des données, ce que nous faisons essentiellement à travers les données de pêche, pour comprendre comment évoluent les populations de poissons exploités sur la Gironde.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Parmi les grands outils utilisés, vous devez connaître l'Esturial, qui est notre plus grand bateau. Il est au Verdon, en face d'ici et travaille souvent dans ces zones, avec différents engins, chaluts expérimentaux, haveneaux de surface. Nous récoltons des poissons, que nous remettons à l'eau le plus souvent possible vivants, pour être capables de comprendre et de connaître la composante biologique et piscicole de ces estuaires.

L'étude est faite à l'échelle des bassins versants. Nous essayons de comprendre, pour les poissons migrateurs, non seulement la part que peut représenter l'estuaire dans le fonctionnement de ces populations, mais également le rôle que peuvent jouer les milieux marins ou les milieux continentaux pour un certain nombre d'espèces qui vont se reproduire à l'amont et qui ne font qu'emprunter le système estuarien pour grandir ou se reproduire.

Le dispositif de surveillance du Blayet, le plus pérenne depuis 25 ans sur le système, est basé à la fois sur un suivi direct par échantillonnage et sur un suivi indirect via la pêche. L'objectif n'est pas d'étudier l'impact de la centrale, il y a eu des essais d'études d'impact au départ, mais de regarder comment évolue le système depuis que la centrale est installée, en essayant de voir quelles sont les tendances d'évolution et les grandes fluctuations de ce système. Il y a des années où il y a des crevettes et des années où il n'y en a pas ; il y a des années où il y a des civelles, d'autres où il n'y en a pas. Nous essayons donc de comprendre, au-delà des fluctuations saisonnières, s'il y a des tendances à la dégradation ou à l'amélioration de telle ou telle espèce ou de telle ou telle composante.

Quand il y a des problèmes sur les espèces, comme cela a été le cas sur l'éperlan, nous essayons de comprendre pourquoi une espèce peut disparaître de l'estuaire. L'éperlan était l'espèce la plus abondante lors de la création de la centrale, il a disparu. C'est devenu une espèce quasiment inconnue dans la Gironde maintenant. Pourquoi ?

... Je pourrais vous le dire.

... S'agissant du dispositif de surveillance, au niveau de l'estuaire de la Gironde, pour EDF, 24 stations sont échantillonnées tous les mois depuis 25 ans. Nous conservons le contenu des bocaux d'échantillonnage, nous ne faisons pas que les dépouiller, ceci de façon à avoir des évolutions, y compris des évolutions de taille ou de déformation. Ces échantillons permettent de comprendre l'évolution des petites espèces qui fréquentent l'estuaire et qui sont susceptibles d'être entraînées par un système de pompage tel que celui de la centrale du Blayet qui prélève des débits très élevés.

Ce que l'on peut en tirer au niveau de la petite faune circulante, celle qui peut être interceptée par des systèmes de filtration, c'est essentiellement comment évoluent des espèces par rapport à leur moyenne depuis 20 ou 25 ans. Vous voyez apparaître des espèces comme le syngnathe, le mulot, le bar, qui sont en augmentation au niveau du transect EDF, et des espèces qui diminuent – cela ne vous étonnera pas – comme l'éperlan, la civelle anguille, l'alose.

Si l'on prend ensuite les espèces en gradation, on voit qu'il y a de très grosses fluctuations pour quelques espèces suivies, interannuelles. On ne peut pas interpréter une baisse ou une augmentation d'abondance à l'échelle annuelle, il faut forcément travailler sur de grandes chroniques de données.

Au niveau de la crevette blanche, les fluctuations sont relativement fortes, que connaissent bien les pêcheurs.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Pour ce qui concerne la grande alose, les fluctuations sont en décroissance forte depuis une dizaine d'années. Cette espèce a explosé fortement dans les années 1995, avec des populations largement exploitées par les pêcheurs et, petit à petit, a baissé jusqu'à arriver à des niveaux d'abondance sur les années sèches 2003-2006 très préoccupants qui se sont traduits quasiment par un arrêt de la pêche sur le bassin.

Au niveau des civelles d'anguilles, il y a également des fluctuations avec une décroissance qui ne vous étonnera pas non plus. La civelle d'anguille est une espèce menacée à l'échelle européenne. La situation de l'espèce ici est la situation de l'espèce dans toute l'Europe. Nous sommes presque des privilégiés puisque nous sommes au centre de l'aire de répartition de l'anguille européenne, qui est une population unique. Nous subissons donc un peu moins vite que les autres la disparition de l'espèce.

L'autre dispositif de suivi que nous mettons en œuvre consiste à utiliser la capacité d'échantillonnage que représentent les pêcheurs professionnels sur l'estuaire de la Gironde pour regarder comment évoluent les populations. Nous avons une observation scientifique basée sur l'échantillonnage direct par les bateaux de recherche, et nous avons un échantillonnage indirect sur les espèces plus grandes qui sont exploitées. Différents modes de pêche sont suivis ainsi que des calendriers de pêche. Nous essayons de tirer des courbes d'abondance des espèces.

Nous suivons l'évolution des populations de pêcheurs sur l'estuaire et l'évolution de leur production. La population des pêcheurs a malheureusement fortement diminué depuis une vingtaine d'années au niveau estuarien, qu'il s'agisse de marins pêcheurs ou de pêcheurs fluviaux. Au niveau de la production, on assiste plutôt à une augmentation des valeurs et une diminution des tonnages.

En ce qui concerne les espèces, on peut sortir des carnets de pêche détaillés des pêcheurs volontaires des éléments assez précis sur l'abondance des espèces. En fait, on divise le nombre de sorties faites par le pêcheur par les quantités de pêche récoltées et on obtient ce que l'on appelle des CPUE qui permettent d'avoir une idée de la densité de l'espèce dans son milieu. Vous voyez ici en rouge l'évolution des CPUE sur une espèce comme l'anguille ; c'était le pibalour, maintenant c'est le tamis ou le drossage qui est une autre technique de pêche plus à l'amont. Vous voyez la décroissance généralisée de la population d'anguilles traduite par le stade civelle, qui est le plus jeune stade de l'anguille, qui apparaît de façon extrêmement claire.

Une autre espèce sur laquelle les tendances sont plus favorables est la lamproie, la lamproie marine en particulier qui est la plus pêchée. On suit les abondances et on voit apparaître ce que l'on visait dans les années 1950-1955, des abondances très importantes sur la lamproie et qui compensent en partie la mauvaise activité de pêche que l'on peut avoir sur l'alose ou la civelle.

La crevette blanche est également suivie, espèce extrêmement présente en milieu estuarien puisqu'elle a infolié ces systèmes. Il y a là une évolution chaotique, en tout cas très cyclique des quantités de crevettes. Il y a des années avec beaucoup de crevettes blanches et des années comme celle-ci où la crevette diminue. J'espère qu'elle reviendra.

Pour une espèce comme la grande alose, quand on fait le rapprochement des alosons, qui sont échantillonnés en milieu estuarien, et des grandes aloses, qui sont pêchées, on note un écart de cinq à six ans. On voit assez directement sur ce genre de graphique comment une mauvaise densité d'alosons présente en milieu estuarien peut

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
donner cinq ou six ans plus tard un abaissement plus ou moins significatif, une hausse ou une baisse des quantités d'aloses pêchées. On vit très directement la baisse considérable d'alosons en 2003, et cela continue en 2004 et 2005.

Ce qui peut expliquer éventuellement cela, ce sont essentiellement des changements de conditions environnementales. Si l'on suit sur 25 ans l'estuaire de la Gironde, on a, sur les deux paramètres les plus importants, une augmentation de la température de l'ordre d'un degré, et en tendance, une diminution du débit de l'ordre de 260 mètres cubes / seconde. Sur un millier de mètres cubes, cela fait beaucoup. C'est-à-dire que le débit fluvial qui arrive à l'estuaire est moins important, et cela change de façon assez considérable l'équilibre des systèmes et des espèces.

Si l'on repasse en revue très rapidement les différentes espèces de poissons présents. Sur l'alose, le stade aloson, et sur la civelle, vous voyez ces diminutions apparaître, qui sont liées à la diminution générale des populations migratrices, à part la lamproie.

En ce qui concerne d'autres espèces de poissons migrateurs amphihalins, l'éperlan s'est totalement effondré sur l'estuaire, alors que c'était l'un des plus abondants. Cela a été expliqué par des études spécialisées : un écart d'un à deux degrés de température modifie l'aire de répartition de l'espèce. L'éperlan disparaît de l'estuaire de la Gironde et est en train d'apparaître, voire d'exploser, sur les estuaires du Nord de la France comme la Seine. Nous avons donc là une espèce qui sort de son aire de répartition parce que la température monte un peu trop par rapport à ses besoins.

La diminution très importante du flet nous préoccupe car nous n'avons pas d'explication. Sur le mulot, c'est un peu l'inverse. On a là une espèce plutôt en abondance croissante au niveau du système estuarien.

Il y a ensuite des espèces résidentes, qui sont peut-être les plus représentatives du fonctionnement estuarien, comme les gobies et les crevettes, qui ont les fluctuations dont je parlais précédemment.

Ce qui caractérise le plus l'évolution des systèmes estuariens, c'est surtout la présence de plus en plus importante d'espèces marines en estuaire, dont le débit baisse, la température et la salinité augmentent. Des espèces marines pénètrent petit à petit, de différentes tailles, dont les juvéniles sont souvent présents dans l'estuaire, comme la sole ou l'anchois.

Il y a donc là une évolution des espèces marines qui est favorable. C'est le cas du maigre qui est à la fois une espèce marine et une espèce qui profite de la chaleur. Il trouve un optimum thermique plus favorable actuellement que dans le passé et on a une dynamique de population de maigres plus importante que l'an passé.

Les grandes conclusions indiquent que nous avons un système en évolution actuellement, notamment en hydroclimatique, changements qui affectent l'ensemble du globe et le continent européen. Le système se modifie sous ces pressions et sous toutes les autres pressions qu'on peut donner au système, qu'il s'agisse d'activités de pêche, d'activités de remaniement de matériaux, de modification des berges, de rejets, etc. De nombreux facteurs peuvent jouer sur l'état des populations.

Je vous remercie.

Mme Claudia Courtois – membre de la CPDP

Avant de laisser la parole à Monsieur Etcheber, est-ce vous pourriez nous dire, par rapport à une remarque qui avait été faite dans la salle et par rapport au projet de 4Gas, quel impact sur la faune et la flore halieutique peut avoir une eau plus froide de 2,5 degrés, même dans un périmètre limité ?

M. Louis-Julien Sourd

Les espèces sont sensibles à la température. La civelle par exemple est sensible, pour sa migration, à des limites thermiques. En dessous d'une certaine température, elle ne migre plus. Certaines espèces ne résistent pas à la température ; nous avons parlé du cas de l'éperlan. A priori, la crainte que l'on a plutôt sur le système estuarien, c'est le réchauffement, lié au réchauffement naturel et lié à la présence d'activités réchauffantes. La centrale du Blayet rejette tout de même une eau avec un delta t qui peut atteindre 10 degrés. Avec 100 centimètres cubes / seconde, ce sont des débits, autres que ceux que nous avons vus tout à l'heure, qui sont susceptibles de réchauffer le système. Mais la tendance générale de l'estuaire est la tendance générale de tous les autres estuaires. La centrale rajoute peut-être quelque chose, mais c'est la tendance générale.

Mme Claudia Courtois

Une autre question est posée par le Syndicat des Pêcheurs Professionnels de la Gironde sous forme de demande à 4Gas : « *Est-ce que le pompage comme le rejet de cette eau chlorée, même légèrement comme cela est prévu dans le projet de 4Gas, peut avoir aussi une incidence sur la population halieutique ? De quel ordre ?* ».

M. Paul Gonthier

La première incidence que je vois, mais je n'ai pas les éléments pour en juger, c'est la filtration d'eau. Quand on filtre 10 mètres cubes / seconde à l'estuaire, on emprunte une partie des organismes, de toute taille, du plancton, des larves de poissons, jusqu'à des poissons de plus grande taille. Selon la technique de filtration utilisée, selon la maille utilisée, le devenir des organismes entraînés dans le système de refroidissement ou de réchauffement, on peut avoir des survies plus ou moins fortes des espèces. Certaines sont peu sensibles à la filtration ; d'autres, comme la grande alose, y sont très sensibles.

Sur le chlore, je n'ai pas d'idée particulière. Je pense que sur les coquillages, il faudrait plutôt poser la question aux océanographes d'Arcachon ou à IFREMER. Quand on fait vivre un poisson en éclosier dans des eaux de distribution classique, on n'a pas de souci lié au chlore. Le poisson reste tout de même très sensible à la présence de chlore dans l'eau bien sûr.

Mme Claudia Courtois

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Est-ce que la possibilité de pomper plus loin, à 400 mètres des berges, et rejeter à plus de 2 kilomètres – je vais reprendre les chiffres suggérés par la Fédération des Pêcheurs de Gironde – permettrait une meilleure préservation de la faune et de la flore ou est-ce que cela ne changerait rien par rapport à ce que vous venez de nous dire ?

M. Paul Gonthier

La position de la prise d'eau a son importance. Selon qu'on prélève en fond ou en surface, on ne prélève pas les mêmes poissons. Ensuite, la position par rapport à la berge a aussi son importance. Les berges sont tout de même des facteurs d'accumulation des espèces. Je ne crois pas qu'il y ait de répartition des civelles sur la rive gauche plus que sur la rive droite, comme on l'a dit tout à l'heure, cela a été contredit par des études scientifiques au niveau du Blayet, par contre, souvent, les poissons aiment bien les zones soumises à marais ou les berges.

Par conséquent, prélever un peu plus loin de la berge - recommandation qui avait été faite sur la centrale - est plutôt une bonne mesure. Après, plus on peut jouer sur l'effet de dilution, mieux cela vaut. Plus on sera sur un phénomène de mauvaise dilution, plus on entraînera des circonstances locales qui seront éventuellement défavorables à la vie des poissons ou des coquillages.

M. Louis-Julien Sourd

Avant de poser les questions, je vais demander à Monsieur Etcheber de s'exprimer. Ensuite, vous aurez la possibilité de poser des questions.

... A Monsieur Gonthier ? Allez-y !

M. Philippe Lucet

J'ai eu personnellement l'occasion de participer à des études dans le cadre de l'extension des centrales nucléaires. J'ai participé directement à deux études. L'objectif d'EDF était de prouver justement que les rejets chlorés pouvaient être utilisés de façon positive pour des élevages. Les deux études qui avaient été financées au CEMAGREF, que vous avez peut-être en bibliographie, avaient prouvé rapidement qu'il est absolument impossible d'élever quelque espèce de poisson, marine ou d'eau douce, derrière une centrale thermique utilisant de la chloration. Ce qui explique que par la suite, dans les centrales nucléaires, EDF a eu tendance à s'orienter vers des filtrations préalables et à éviter les chloration.

Le problème dans ce genre de débat c'est qu'en définitive, un expert dit des choses intéressantes, mais sans aucune étude sur aucun dossier et il est donc dans l'impossibilité en toute logique de répondre à des questions précises. On aborde là le cœur du problème, un point très particulier et très important que sont ces problèmes

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public de chloration. Cela concerne les fermes d'élevage de crevettes, mais aussi le dernier gisement naturel d'huîtres, situé dans la zone qui découvre à chaque marée et qui va donc subir directement les influences de nappes d'eaux chlorées qui vont arriver dessus.

Je rappelle que les coquillages sont particulièrement sensibles à ce type de pollution. Au niveau du collectif, nous demandons qu'une étude précise soit effectuée, avec des simulations hydrauliques, tenant compte des courants, des marées, des vents. Cela conditionne la survie des entreprises, le maintien d'une possibilité de captage. Cela touche également l'ensemble des bassins ostréicoles français.

Je rappelle que l'ensemble des bassins ostréicoles dépend du bassin d'Arcachon pour le captage. S'il arrive un accident au bassin d'Arcachon, ce qui est tout à fait concevable, vers quoi vont se tourner tous ces bassins pour s'approvisionner en naissains d'huîtres ?

Il est absolument indispensable à notre avis, et je pense que vous en conviendrez, Monsieur le Président, qu'une étude très sérieuse soit effectuée sur ce point. Au niveau du collectif nous demandons en tout état de cause que la Commission prenne une initiative sur cet aspect qui est primordial.

Mme Carat

L'estuaire a déjà servi de voie de secours pour le captage des huîtres dans les années 1970-1980. Quand il n'y avait plus de captage à Arcachon, les Arcachonnais revenaient sur l'estuaire de la Gironde. Il y a encore sur l'estuaire des parcs de captage qui sont utilisés à nouveau pour combler les déficits de captages naturels quand ils existent sur Arcachon ou sur Marennes.

M. Henri Etcheber – Géochimiste - Université Bordeaux I

Je vais essayer d'être très bref parce que je trouve vos questions très intéressantes et je pense que nous avons plus un rôle à jouer lorsqu'on va avoir des connaissances sur les études qui sont faites ou celles que vous demandez. C'est là que nous avons un rôle de conseil. Répondre ici, comme cela, maintenant, je suis tout à fait d'accord. Nous sommes là pour cela. D'autant plus que mon laboratoire compte des physiciens, des biologistes. Nous sommes une équipe pluridisciplinaire et c'est là que nous allons vous aider.

Je vais donc être très bref. Voici l'estuaire de la Gironde. Vous avez ce bouchon vaseux, vous l'avez vu à Bordeaux, à Pauillac. Il est quelques jours par an ici lorsqu'il y a des expulsions.

Cet estuaire a deux problèmes. Le premier est ce bouchon vaseux qui fait que c'est un estuaire que l'on appelle très turbide, avec énormément de matières en suspension. Le second est une pollution polymétallique, notamment une pollution au cadmium.

En quelques minutes, je vais illustrer le genre de surveillance que nous faisons, mais ensuite, je pense vraiment que notre rôle est de vous aider à comprendre ce qu'il y a comme études et quelles seraient les meilleures.

En été, le bouchon vaseux remonte et dès que les débits sont forts, il descend au contraire et il y a une expulsion en mer. Cela crée un problème sur l'oxygénation des eaux. Beaucoup de matières en suspension créent une demande d'oxygène et arrivent à produire, par moment et à certains endroits de l'estuaire, une sous oxygénation de l'eau. Je vous le dis tout de suite, ce n'est absolument pas le cas dans votre région. C'est quelque chose qui est typique de l'estuaire amont.

La première pollution, le cadmium, etc., est émise par le site, principalement du côté de Decazeville, dans la vallée du Lot.

Voici le réseau de surveillance que nous avons mis en place dans mon laboratoire, où l'on est à la fois biologiste, chimiste, physicien, etc. Ce métal entre à l'état solide. Avec la salinité, il passe à l'état dissous, il devient très disponible à la biologie et cela crée des dégâts.

Il s'agit donc de la première maladie de cet estuaire. La deuxième maladie est le bouchon vaseux. Nous avons un réseau que je vais vous présenter rapidement pour répondre aux questions : le bouchon remonte-t-il d'année en année ? Est-ce qu'il grossit ? Quel est son impact sur la qualité globale ?

Vous voyez en rouge les points que nous échantillons. Nous avons en vue une cinquième station, dans l'anse du Verdon, d'ici un ou deux ans maximum. Ces appareils mesurent température, salinité, teneur en matières en suspension, teneur en oxygène dissous.

Cet appareil donne une mesure toutes les dix minutes.

Ceci représente la présence du bouchon vaseux à Bordeaux six mois par an. Les débits d'étiage deviennent de plus en plus faibles d'année en année. On enregistre pendant la majeure partie de l'été des débits inférieurs à dix mètres cubes / seconde. Ce n'était pas le cas il y a vingt ou trente ans. Nous avons les données et nous pouvons le dire.

Nous sommes ici à Bordeaux. Ce qui est en jaune représente les taux de saturation en oxygène. C'est indépendant de la salinité et de la température. Théoriquement, cela doit être à 100 %. Ici, nous sommes en moyenne à 50 % et durant certaines périodes, nous sommes à 30 %. Dans cette région, c'est donc vraiment crucial, car il y a des moments où l'on atteint des taux de saturation de l'ordre de 20 %, ce que tous les animaux vivent mal.

S'agissant des scénarios futurs, il faut être d'autant plus vigilant qu'aucun facteur ne va dans le bon sens, sinon que la CUB s'est décidée à améliorer le traitement des eaux usées autour de Bordeaux. Sans cela, tous les paramètres sont mauvais. L'intrusion marine va en augmentant, les débits d'étiage sont de plus en plus faibles, par conséquent, durant l'été, le bouchon vaseux remontera de plus en plus. Il y a une élévation de la température de l'eau. Il y a une érosion des berges et des sols, qui,

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public par les pratiques que nous avons sur ces matériaux, va aller en augmentant. Il faut vraiment surveiller cela.

Je suis très heureux d'être ici, surtout pour que vous nous connaissiez. Nous ferons tout pour vous aider dans vos réflexions.

M. Louis-Julien Sourd

Merci. Avant de passer la parole à la salle, je vous soumetts une question de Madame la Secrétaire Générale du Syndicat des Pêcheurs Professionnels. « *Aujourd'hui, il y a quatre stations de mesure, mais il n'y en a pas au bout de l'estuaire. On ne connaît donc pas très bien la situation en face du Verdon. Est-il possible, envisageable, coûteux ou non, d'avoir une station de mesures automatiques ici ?* ». Qu'en pensez-vous, Monsieur Etcheber ?

M. Henri Etcheber

Elle va arriver, il sera d'autant plus intéressant d'avoir la mesure initiale. Nous l'avons demandée. Il s'agit d'appareils très sophistiqués qui demandent des interventions fréquentes. Nous avons donc créé ce genre de réseau dans une zone où les problèmes étaient les plus cruciaux, le plus important pour nous étant l'oxygénation des eaux. Il est évident qu'il faudra mesurer cela ici.

Dans votre zone, le problème de l'oxygène ne sera pas du tout le problème crucial, car nous savons, de par les campagnes que nous faisons deux ou trois fois par an, que l'oxygénation est bonne dans votre région. Il est certain que si une installation de ce type se fait, il sera primordial pour nous de suivre les problèmes d'impact. Nous pouvons changer les capteurs pour en mettre d'autres. Si nous venons nous installer ici, ce sera pour vous aider à avoir les meilleures stratégies de surveillance de ce qui pourrait se passer.

M. Louis-Julien Sourd

Cette cinquième station de mesures automatiques de la qualité de l'eau à l'estuaire est donc envisagée.

M. Henri Etcheber

Absolument. Je pense que d'ici deux ans, nous l'aurons.

M. Louis-Julien Sourd

Deux ans, c'est peut-être un peu long. J'imagine que cela a un coût.

M. Henri Etcheber

Une telle station automatique coûte 100 000 euros, avec un coût d'entretien de 8 000 euros par an.

M. Jean-Marie Andreux

Ma première intervention porte sur le cadmium. C'est un sujet très intéressant et qui a fait périlcliter entre autres la culture de l'huître. Nous aimerions que celle-ci revienne ici, car cela aidera beaucoup l'économie locale. Plutôt que d'élever du gaz, nous préférierions élever des huîtres.

Par ailleurs, Monsieur Jonkman, étant donné que vous allez essayer de placer cette usine en France, je pense que les informations que vous nous avez données sur les mesures, les législations, etc., ont été faites par un organisme indépendant français. N'est-ce pas ?

M. Henk Jonkman

Pas plusieurs organismes.

M. Jean-Marie Andreux

C'est ASKONING qui est mentionné. De quoi s'agit-il ?

M. Henk Jonkman

ASKONING est un cabinet installé partout dans le monde, y compris en France, avec des bureaux à Orange et à Lille. C'est un des plus grands groupes d'experts que l'on retrouve dans le domaine qui nous occupe à travers le monde, y compris en France.

M. Jean-Marie Andreux

Et qui est d'origine hollandaise.

M. Henk Jonkman

C'est un problème ?

M. Jean-Marie Andreux

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Je vous pose simplement une question, Monsieur Jonkman. Je ne suis pas là pour vous accuser. Le Président nous a dit : il ne faut pas s'accuser, il ne faut pas que le débat soit méchant. Je vous pose une question. Je vous demande, Monsieur le Vice-président, si c'est un organisme indépendant français que vous avez utilisé. Si vous me dites « non, c'est un organisme privé hollandais que nous avons utilisé », je peux le concevoir, mais je demande à tout le monde d'en prendre note, c'est tout.

M. Henk Jonkman

Quand nous passerons au stade des études détaillées, de nombreuses sociétés d'études seront mises à contribution. Là, nous avons parlé d'études préliminaires, non des études détaillées qui seront faites ultérieurement. Effectivement, c'est la société HASKONING qui a fait une partie de ces études préliminaires. Si des études avancées se font plus tard, beaucoup de sociétés seront impliquées.

M. Jean-Marie Andreux

Tout à fait. C'est très bien. C'est comme cela que je l'entendais. Sur le site du Ministère français de l'Écologie, il est dit qu'avant l'étude d'impact, il y a la possibilité d'effectuer une pré-étude, qui s'appelle le cadrage. C'est tout à fait légal et c'est même conseillé par le Ministère de l'Écologie. Je note que c'est une chose que vous n'avez pas faite.

Par ailleurs, le cadmium a été une des raisons de l'arrêt de l'ostréiculture. On nous a dit que les huîtres étaient trop chargées en cadmium. Nous savons tous que celui-ci est renfermé en densité importante dans la vase. Lorsque les pompages seront faits, près ou loin, automatiquement, de la vase va être aspirée et rejetée. Ne pensez-vous pas que le fait d'aspirer et de rejeter cette vase va diluer cette pollution dans un rayon beaucoup plus grand qu'il ne l'est actuellement ?

Un intervenant

Je me permets d'ajouter un élément sur cette question. Le cadmium est effectivement bloqué dans les sédiments, mais la forme de cadmium libre, qui est la forme dangereuse, diminue régulièrement depuis une vingtaine d'années. En termes de perspectives, on peut donc espérer, d'ici une dizaine d'années, retomber en dessous des chiffres qui permettraient une exploitation conchylicole sur la zone.

D'autre part, par rapport à Marennes Oléron qui a été polluée par les mêmes stocks de cadmium, l'ensemble de la zone de Marennes Oléron est au maximum des taux de cadmium admissibles par l'Europe. Des dragages seront indispensables au niveau du môle d'appontement et dans la passe en face de Royan. Monsieur LASSERVE vous a posé une question précise. Une étude quantifiant et simulant les quantités de vase qui vont devoir être pompées a-t-elle été faite ? Où ces quantités seront-elles déversées ? Une étude précise va-t-elle chiffrer le risque de re-dissolution et de diffusion du cadmium sur l'ensemble des zones de Marennes Oléron ? Je vous rappelle que des milliers d'emplois sont concernés. Merci.

M. Henri Etcheber

Ce seront les quantités remuées qui seront l'enjeu. Je n'ai pas le dossier entre les mains. Lorsque nous aurons les chiffres, nous aurons une meilleure idée. Ce que je peux dire, c'est que théoriquement, du moment que les matériaux qui sont arrivés ici ont traversé toute la zone de salinité dans laquelle a lieu la désorption dont parle Monsieur et qui fait que le cadmium passe à l'état dissous et devient disponible pour les animaux, les sédiments n'ont plus une potentialité de pollution aussi forte qu'au départ. On ne parle donc pas tout à fait du même matériau lorsqu'on parle du matériau local ici. Cela dit, c'est le volume qui fera l'importance.

M. Louis-Julien Sourd

Monsieur Deiss, pouvez-vous répondre à la question du dragage ?

M. Philippe Deiss – Directeur du Port Autonome de Bordeaux

J'ai en effet plusieurs précisions à apporter. Premièrement, c'est sur le secteur du Verdon que nous avons le moins besoin de draguer. Deuxièmement, le projet 4Gas n'entraînera pas un besoin supplémentaire de dragage. Troisièmement, lorsque nous draguons notamment les souilles des quais au Verdon, nous analysons nous aussi les teneurs, notamment les teneurs en cadmium, mais ce sont sur des sédiments que nous avons la plus faible teneur en cadmium de l'ensemble de ce qui est dragué dans l'estuaire. Quatrièmement, le port, projet 4Gas ou non, doit recréer ce que l'on appelle « la passe l'Ouest », qui avait été faite en 1925, recréée dans les années 1970. Il s'agit de la passe d'entrée dans l'estuaire de la Gironde. Des travaux importants sont programmés dans les six ans à venir. On parle là de sable et non de vase et dans tous les cas, on est bien au-delà du Verdon. Par conséquent, cette problématique cadmium, qui bien sûr sera regardée, ne nous inquiète pas à ce jour.

Mme Corinne Biès – membre de la CPDP

Monsieur Drouet, du Verdon pose une question sur l'eau chlorée qui va être rejetée dans la Gironde :

« Je souhaiterais qu'il soit procédé à des tests grandeur nature, et cela, pendant un laps de temps assez long, un à deux mois, afin de se rendre compte de l'impact que cette eau aura sur la faune et la flore, et peut-être jusque dans les marais qui sont le garde-manger de certaines espèces sauvages ».

Qu'avez-vous à dire à ce propos ? Il me semble que c'est au maître d'ouvrage de répondre sur l'intérêt de faire ces analyses avant l'installation.

M. Henk Jonkman

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Nous verrons en fonction des études s'il est nécessaire de faire ce genre d'essais sur un site qui a des rejets absolument comparables à des centaines d'autres sites en France. Si ces essais s'avèrent nécessaires, nous les ferons. Sinon, non.

M. Louis-Julien Sourd

Je pose la question aux scientifiques. Il y a tout de même en France d'autres installations, nucléaires ou non, qui rejettent déjà des eaux dans l'estuaire de la Loire par exemple. J'imagine que le CEMAGREF et l'Université connaissent les travaux scientifiques effectués sur l'estuaire de la Loire. Est-ce que des scientifiques ont fait des travaux sur Montoir, Chinon, Dampierre, sur des installations qui rejettent de l'eau chlorée ? Je ne vous demande pas la réponse ce soir. Je signale que ces données figureront sur le site de la Commission...

... Je pose la question à Monsieur Gonthier. Avez-vous la réponse à la question ?

S'il ne l'a pas, nous essaierons de savoir qui a fait les travaux sur la Loire, qui compte plusieurs centrales nucléaires et un terminal important à Montoir.

M. Paul Gonthier

Je n'en ai pas connaissance. Sur l'estuaire de la Gironde, la centrale du Blayet n'utilise pas de chloration parce qu'elle n'en a pas besoin. On est dans des eaux turbides dans lesquelles la prolifération ne se fait pas. Sur d'autres systèmes, aussi bien ceux qui sont présents sur le littoral, que les fluviaux-estuariens, il y a sans doute des études. Il faut regarder de la bibliographie et voir avec les équipes compétentes.

Sur la sensibilité des coquillages, entre l'IFREMER et l'Université de Bordeaux à Arcachon, il y a des laboratoires compétents pour donner des avis scientifiques sans forcément avoir besoin de refaire des études.

En ce qui concerne les poissons et les crustacés, on peut regarder la bibliographie dont on dispose. Je n'ai effectivement pas la réponse aujourd'hui, mais cela existe certainement dans les bibliographies.

M. Louis-Julien Sourd

Nous allons essayer de nous les procurer, puisque nous sommes là pour essayer de rassembler les informations.

M. Alain Hécho

Premièrement, j'ai écouté avec intérêt les interventions des experts. D'après ce que j'ai compris, vu le volume d'eau pompée, plusieurs organismes vivants vont passer

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public dans les tubulures. J'ai compris que certains étaient résistants à la chloration, d'autres non. Est-ce que les espèces résistantes sortiront vivantes à l'autre bout ? J'en doute, quand on sait qu'elles vont rincer des tubulures à moins 163 degrés pour réchauffer le gaz.

Deuxièmement, sur le site, il y a une variété de chauves-souris. Ces Messieurs de 4Gas le savent puisqu'ils en ont parlé. Ont-ils pensé à faire des études sur la pollution lumineuse qui fera fuir les chauves-souris, sachant que pour les travaux, ils vont éclairer 24 heures sur 24, et que pour la sécurité du site, ce sera également éclairé 24 heures sur 24.

Troisièmement, les granulas nécessaires à la construction des cuves proviendront-ils de l'estuaire ? Je crois me rappeler que Monsieur le Préfet avait interdit l'extraction de granulats ? Dans ce cas, d'où viendront-ils ?

Enfin, j'ai vu dans le projet de 4Gas que les anciens réservoirs en béton seraient détruits et seraient reconstruits ailleurs pour les crapauds, qui soi-disant affectionnent cet habitat. Si on regarde les travaux réalisés en arrière des hangars du Port Autonome et s'ils s'y prennent de la même façon pour tout détruire, il n'y aura plus de crapauds à abriter.

M. Louis-Julien Sourd

Avez-vous des éléments de réponse ? Plusieurs questions se rejoignent concernant les filtres. Est-ce que ces systèmes de pompage sont équipés de filtres aussi fins que les espèces les plus fines ?

M. Henk Jonkman

Dans la région, sur le point de captage des eaux, s'agissant de la vase et du cadmium, nous n'avons pas l'intention de capter l'eau sur le fond de l'estuaire. Il existe beaucoup de techniques différentes pour filtrer de façon tout à fait efficace. Encore une fois, avec les études détaillées qui seront faites pour le projet, nous allons déterminer quels sont les espèces et les organismes présents et choisir ce qu'il y aura de plus adapté pour limiter les effets de ce captage.

A chaque fois, on veut des études très détaillées, c'est-à-dire, sur chaque sujet, des dossiers de 600 ou 700 pages, que nous ne ferons que le jour où nous envisagerons de faire ce projet et que nous aurons à faire les demandes de permis...

... Il n'existe pas de projet industriel où les gens commencent par faire des dossiers très lourds sans savoir si le projet sera fait ou non...

M. Louis-Julien Sourd

Attendez ! Une personne pose également une question sur les granulats : d'où vont-ils venir ? Où seront-ils prélevés ? Faudra-t-il ouvrir de nouvelles carrières ? Quelle

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
quantité de granulats ? Est-ce que 4Gas ou le Port Autonome peut dire d'où ils viendront ?

M. Henk Jonkman

Lors des réunions précédentes, nous avons dit à plusieurs reprises que notre intention était, dans la mesure du possible, de faire travailler des entreprises locales ou régionales. Il y a dans la région des sociétés spécialisées dans le béton et c'est elles qui vont déterminer où elles vont aller chercher leurs granulats. À ce stade, nous ne pouvons pas répondre sur la source de granulats d'une société locale en Gironde qui s'approvisionnera là où elle en a l'habitude.

Mme Péclard

J'ai choisi de venir au Verdon-sur-Mer depuis 18 ans. J'y viens tous les étés et quelques fois l'hiver.

Je suis très choquée par ce projet, par l'idée même que vous puissiez l'envisager.

Je vous donne lecture d'une page de votre rapport. Je ne parle plus des animaux, mais des hommes. Page 69, vous dites :

« Le forage du môle alimentant la commune du Verdon-sur-Mer en eau potable est localisé à l'intérieur du site. Ce forage permet le captage d'eau entre 411 et 567 mètres de profondeur. Ce captage et son périmètre de protection immédiat seront respectés aussi bien pendant la phase de construction que pendant la phase d'exploitation. »

Je suis interpellée par cela. Comment se fait-il qu'une alimentation en eau potable d'une commune puisse être dans le site d'un port méthanier SEVESO II ? C'est la première chose.

Vous dites que vous faites très attention à ce poste. Page 47, vous parlez de la préparation du site terrestre.

« Les travaux de préparation du site comprendront la démolition d'installations existantes, réservoirs à eau, capitainerie... ».

Qu'entendez-vous par « réservoirs à eau » ?

« ... le déplacement de chemin de fer et de la section d'outillage, l'excavation de la rétention dans laquelle seront placés les réservoirs GNL, et le rehaussement du terrain. »

Le terrain actuel de la zone prévue pour l'implantation du terminal méthanier se situe à hauteur de cinq à six mètres au dessus du niveau de la mer et de la Gironde. Afin d'éviter tout risque d'inondation... »

Vous voyez donc bien qu'il y a un danger !

« ... la majorité du terrain du terminal sera rehaussée jusqu'à une hauteur de sept mètres »

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Ce qui veut dire qu'à treize mètres de haut, vous commencerez à construire vos usines et vos cuves. Mais attention, vous précisez tout de même que pour le visuel :

« ...les réservoirs seront excavés de telle sorte que le fond du réservoir sera situé lui, à une profondeur de deux mètres au dessus du niveau de la mer. »

Ce qui veut dire que nous aurons un mur de dix mètres autour de ces cuves et au-delà, les cuves dépasseront en hauteur.

Ce site est très petit. Pour y installer un port méthanier de cette envergure, vous n'avez pas du tout réfléchi au site. Vous avez dit : « On me refuse de faire un port au Havre, je cherche... Tiens, le Verdon me plairait bien ! Je vais donc aller voir le Port Autonome, qui lui, bien entendu veut gagner de l'argent ». Vous signez donc en catimini, vous et le Port Autonome ! Je trouve cela antidémocratique ! Les maires de ces communes n'étaient même pas au courant de cette convention que vous avez faite !

Premièrement, il faut annuler la convention que vous avez faite le 10 août 2006. Ensuite, vous faites un semblant de débat public ! Voilà ce que je voulais dire !

M. Louis-Julien Sourd

... Attendez ! S'agissant de la convention signée entre le port et 4Gas, je pense que le Directeur Général du port peut expliquer qu'elle a été conclue par un organisme, qui s'appelle un Comité de Direction. Il va nous l'expliquer. Il ne s'agit pas d'une convention secrète.

M. Philippe Deiss

Il ne s'agit pas d'une convention secrète effectivement, puisque le Comité de Direction...

M. Intervenant

... On avait dit que je parlerais après cette dame. Si vous permettez, Monsieur...

M. Louis-Julien Sourd

Je vous donnerai la parole. Que les hôtes attendent que je leur fasse signe...

... Pourquoi huer ? Cela suffit !

M. Philippe Deiss

... Le Comité de Direction du Port Autonome, qui a délégation du Conseil d'Administration pour statuer notamment sur des réservations de terrains, a

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public effectivement été légitime pour signer cette convention de réservation avec la société 4Gas. L'annonce en a ensuite été faite. Le Port Autonome est bien là dans sa mission, qui est de valoriser son patrimoine foncier, de le valoriser pour...

... Le Port Autonome a donc pour mission de valoriser son foncier et de le valoriser avant tout avec des activités qui soient génératrices de trafics maritimes puisque je rappelle que le port est aussi là pour cela.

J'ai été autorisé à signer cette convention de réservation avec la société 4Gas par le Comité de Direction du Port Autonome statuant par délégation du Conseil d'Administration. Le code des ports maritimes prévoit que j'ai l'autorisation de signer une telle convention lorsque le Comité de Direction m'en a donné l'accord.

M. Louis-Julien Sourd

... Nous terminons cette série de questions dont l'une portait sur l'exiguïté du site. 20 hectares sont-ils insuffisants pour faire ce genre d'installations ? Monsieur Jonkman va répondre, ensuite, je voudrais que le maire du Verdon nous explique si ce forage d'eau est fragile ou non. Y a-t-il des informations sur la qualité de cette eau et sur le périmètre éventuel de protection de ce captage.

M. Henk Jonkman

La taille du site qui fait l'objet de la réservation est de 19,5 hectares exactement. C'est tout à fait suffisant. L'implantation a été présentée précédemment. Cela permet d'installer le terminal méthanier et, sur ces 19,5 hectares, d'en réserver environ 7 à ce que nous avons projeté comme mesures pour la protection de l'environnement existant. La taille du site est donc tout à fait adaptée.

Vous avez ensuite parlé de démolition de cuves existantes. Il s'agit des trois cuves qui se trouvent en face des bureaux actuels du port. Ces trois cuves datent de la dernière guerre mondiale. Je crois qu'elles avaient été construites initialement pour un stockage d'eau éventuel, ou peut-être pas, mais en tout cas, elles n'ont pas servi depuis très longtemps. Elles sont complètement à l'abandon. Nous allons donc les retirer du site...

... Les terrains se trouvent à une hauteur de 6 mètres par rapport au niveau 0. À l'emplacement des cuves, nous allons excaver de 3 ou 4 mètres, et le produit de cette excavation va servir à rehausser le reste de ces 19 hectares de 6 à 7 mètres.

Il y aura donc une hausse de 6 à 7 mètres, par contre, à l'emplacement des cuves, l'excavation va permettre de descendre environ à 1 ou 2 mètres au dessus du niveau 0 et les cuves seront construites à partir de ce niveau-là.

En ce qui concerne le forage de l'eau, il se situe effectivement à la limite de la clôture du site, mais comme vous l'avez dit, il va de 411 à 500 mètres sous terre. Je vous rappelle que contrairement aux produits pétroliers qui, en cas de fuite, s'infiltrent dans

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
le sol, le méthane, par définition, est à moins 160 degrés. Il s'évapore immédiatement en cas de fuite. Il n'y a donc pas de possibilité de pénétration de quelque polluant que ce soit dans le sol sur le site. Je vous rappelle que le forage est à 500 mètres de profondeur.

M. Louis-Julien Sourd

Monsieur le Maire, avez-vous un mot à dire sur ce forage d'eau potable ?

M. Alain Martinet

En ce qui concerne le forage d'eau potable, bien évidemment, nous sommes à l'écoute et nous sommes en train d'élaborer, suite aux cinquante questions de la Communauté de Communes, un cahier avec toutes ces questions qui seront posées à la Commission Particulière du Débat Public, et cela en fait partie.

M. Leroi

Je suis directement concerné par le projet, comme tous mes concitoyens. Je voudrais poser une question qui a été volontairement éludée à Bordeaux et qui concerne toutes les autres. Quelle est la norme internationale pour la présence d'un dépôt d'hydrocarbure comme cela au point de vue sécurité ?

D'autre part, ces Messieurs de 4Gas nous ont dit qu'ils avaient établi un dépôt semblable en Angleterre. J'aimerais savoir à quelle distance se trouve ce dépôt des premières habitations. Est-ce que les normes sont respectées ou non ? Apparemment ici, avec la présence des maisons à 500 mètres, c'est beaucoup trop court ! Merci.

M. Louis-Julien Sourd

Dans la deuxième séquence que nous allons aborder dans quelques minutes, on répondra à ces questions de nuisance...

... Nous sommes sur l'environnement, sur l'eau, l'estuaire.

M. Alain Durand-Lasserve

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Nous sommes dans un débat surréaliste. Nous posons des questions précises et, immanquablement, on nous dit « on vous répondra plus tard ». Il est toujours question de minimiser, de réduire, de préserver, de sauvegarder, de protéger, de respecter... et de respecter la législation, encore heureux !

Je dois vous dire qu'après l'exposé que nous ont fait Messieurs GONTHIER et Etcheber, on peut conclure que nous avons affaire à un milieu extrêmement fragile avec de nombreuses espèces en disparition. Aux questions que nous posons, nous

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
avons soit des généralités – Monsieur JONKMAN n’a fait que paraphraser le dossier
base, qui est d’une indigence que je trouve indignante, sur la question de
l’environnement...

M. Louis-Julien Sourd

Vous l’avez déjà dit.

M. Alain Durand-Lasserve

Oui, mais rappelons tout de même la confusion qu’il y a entre la logique des oiseaux
et la logique des armatures maritimes. On nous explique où les oiseaux préfèrent
dormir parce que la traversée de la Gironde est plus courte. On nous explique qu’on
va élever des crapauds. On nous explique qu’on va construire une dune... Non, on ne
nous l’explique pas, on le fait ! On va construire une dune en argile.

4Gas n’a pas besoin de six mois pour me donner la réponse à ce que je voudrais lui
demander, et là, c’est peut-être une déformation professionnelle : quelles sont vos
sources ? Qui a fait ces études préliminaires ? Peut-on avoir accès à ces études
préliminaires ou sont-elles encore considérées comme confidentielles si elles sont si
préliminaires que cela ? Elles ne sont pas confidentielles.

Royal HASKONING travaille avec vous. C’est un très bon bureau d’études que je
connais depuis longtemps, qui fait de très bonnes études d’ingénierie, mais qu’en
l’occurrence, vous payez pour faire des études. J’imagine mal Royal HASKONING
conclure ses études préliminaires en disant à 4Gas : peut-être que vous ne...

Vous n’avez toujours pas répondu : que va-t-il se passer pour la remise en état du
site ? Je vois peut-être un peu loin, mais cela arrivera un jour. Que va-t-il se passer ?
Vous allez respecter la loi. Vous aurez été vendus quatre fois ! Vous êtes basés à
Rotterdam, vous dépendez d’une société holding dont le directeur néerlandais s’est
fait domicilier en Belgique, dont les directeurs sont en Angleterre et aux Etats-Unis.
Qu’est-ce qu’on va devenir ? Qu’est-ce que vous allez faire, Monsieur, lorsque ces
installations ne fonctionneront plus, avec vos 80 000 mètres cubes de béton ? Qu’est-
ce que vous allez faire ?

M. Henk Jonkman

Ce dernier point du démantèlement du site après la période d’exploitation fait partie
des sujets qui reviennent très souvent. Vous connaissez apparemment très bien la loi.
La réglementation française, notamment dans le domaine de l’obtention de permis de
construire ce genre de sites industriels, prévoit des garanties absolues avec création
d’un fonds, avec des assurances, avec divers systèmes, contrôlés par des organes du
gouvernement français. Si ces garanties absolument irrévocables ne sont pas mises
en place, vous n’obtenez aucun permis de réaliser ce genre de sites. Cela fait partie de
la procédure administrative. C’est une condition sine qua non pour obtenir quelque
permis que ce soit.

M. Louis-Julien Sourd

Une question est fréquemment posée : quand le public pourra-t-il disposer – avant la fin du débat – de certains éléments d'études que vous avez faites ? Nous pouvons mettre l'ensemble des diapositives de ce soir sur notre site, mais avez-vous la possibilité de donner les sources et les premières parties des études lancées ? C'est une question que je vous ai déjà posée. Pouvez-vous donner une réponse ? Nous sommes fin septembre, le débat se termine dans deux mois et demi. Nous avons encore du temps devant nous, mais cette question est très fréquemment posée. Où sont les études ? Quand en disposera-t-on ?

M. Henk Jonkman

Nous allons transmettre prochainement les sources et une partie des études préliminaires. Une partie, parce que tant qu'elles sont préliminaires, elles sont en évolution, elles changent. Je vous rappelle que nous avons présenté un projet assez différent au mois de février dernier dans cette même salle. Il y a eu une forte évolution du projet, il a beaucoup changé et les études ont changé également. Nous vous donnerons des éléments significatifs et importants du dossier ainsi que les sources.

Mme Claudia Courtois

Avez-vous un ordre d'idée ? Dans un mois ?

M. Henk Jonkman

D'ici quelques semaines.

Mme Claudia Courtois

Monsieur Jean-Paul Letruc a posé une question par écrit. Vous y avez répondu partiellement. Est-ce que la plage de la Chambrette pourra toujours être utilisée ? Est-ce qu'on pourra toujours s'y baigner ? Comment pouvez-vous assurer qu'il y aura des garanties de sécurité quant à la qualité des eaux de baignade dans lesquelles les personnes iront ? Merci.

M. Henk Jonkman

Oui, la plage pourra être utilisée...

... On a déjà parlé de la qualité de l'eau de baignade. Elle ne sera pas affectée par le taux de chloration qui, je le rappelle, est inférieur à celui des piscines au point de rejet

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
- c'est-à-dire pas sur la plage à 800 mètres de là - et qu'il n'y aura de rejets que durant une heure par jour et non 24 heures sur 24.

M. Alain Hécho

J'en reviens au projet de démantèlement du site. Il y a soi-disant des assurances pour pallier aux problèmes qui se poseraient si la société 4Gas disparaissait. On pourrait se poser la question en se souvenant qu'autrefois, c'était un port transatlantique, qu'à la fin de la guerre, il y avait des crédits pour remettre le site en l'état, et que cela n'a pas été fait.

Mme Nicole Badot

J'aurai deux questions pour Monsieur le Directeur du Port Autonome. Lors de la réunion de Soulac, il a été répondu à ma question « *y a-t-il d'autres réservations par d'autres sociétés ?* », que ENDESA, société espagnole, avait effectivement fait une réservation. Pouvez-vous, s'il vous plaît, me donner la superficie de cette réservation ?

M. Philippe Deiss

Effectivement la SNET, société française rachetée par ENDESA, a réservé une superficie de 15 hectares à l'arrière du terminal à containers du Verdon. A ce jour...

...A ce jour, aucune étude n'a été démarrée par la société ENDESA. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, nous n'avons qu'un seul terminal réellement crédible, c'est celui de 4Gas.

Mme Nicole Badot

Je vous remercie. Je viens d'apprendre de source tout à fait crédible que vous envisageriez pour le Verdon un site de démantèlement de bateaux. Est-ce vrai ou faux s'il vous plaît ?

M. Philippe Deiss

J'ai répondu justement ce matin, puisque vous avez également dû poser la question sur le site de la Commission du Débat Public.

... Dans ce cas, une autre personne m'a posé la même question.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Premièrement, le port n'a aucun projet d'installation d'une filière de démantèlement de navires sur le Verdon.

Deuxièmement, le port n'a aucun projet - il s'y refuse et l'a clairement annoncé à l'ensemble des élus de la Communauté de Commune – d'activité de désamiantage sur le terminal du Verdon.

Troisièmement, le port utilise parfois ses quais pour du ferrailage d'éléments de grandes dimensions. C'était le cas de notre portique à containers. Cela peut être le cas demain pour un élément du Rokia Delmas qui est en cours de discussion. Mais nous n'avons pas et nous ne voulons pas de démantèlement de navires, de filière de désamiantage, sur le terminal du Verdon.

M. Corfias

Monsieur le Directeur de 4Gas, je suis surpris de votre réponse quant à l'utilisation de la plage du Verdon. Lors de la réunion de Soulac, j'ai posé la question. Le Directeur de la DRIRE ne pouvait même pas me répondre. Il est surprenant que vous puissiez le faire. Cela signifie que vous connaissez la distance de servitude, etc., et on ne nous en a pas encore parlé. C'est surprenant !

M. Henk Jonkman

Monsieur évoque l'intervention de la personne de la DRIRE lors de la dernière réunion. Effectivement, les gens de la DRIRE ne peuvent pas dire à 100 % quelle va être la teneur du dossier, mais les études préliminaires qui ont été faites démontrent qu'il n'y a aucun impact sur la plage. Nous pensons que ces études vont être confirmées. Nous le saurons au cours des études détaillées. C'est ensuite à la DRIRE si elle est d'accord avec les conclusions, des experts et de nous-mêmes, qui auront été remises.

Mme Marie-Thérèse Lair

Je souhaiterais qu'il y ait non pas des études par des bureaux d'études dont on sait pas exactement par qui ils sont payés, mais une étude d'impact sur l'environnement par la DIREN, la Direction Régionale de l'Environnement.

D'autre part, je crois qu'il serait intéressant de demander à Madame la Secrétaire d'Etat à l'Environnement, qui est venue lâcher des alevins d'esturgeons la semaine dernière, de venir voir le site, et de profiter du Grenelle de l'Environnement pour que ce projet serve de test quant à la volonté réelle concernant le développement durable.

Par ailleurs, je souhaiterais une étude d'impact sur l'écologie humaine. On a parlé des poissons, c'est très bien, on a parlé des crevettes, je suis tout à fait d'accord, je ne suis pas du tout pour la disparition de l'aquaculture dans la région, mais j'aimerais qu'on parle aussi des enfants, des habitants.

À l'université de Bordeaux, il existe un certificat d'écologie humaine. J'aimerais que celui-ci fasse une étude de l'impact sur les habitants.

M. Louis-Julien Sourd

Nous prenons la dernière question, puis nous passons à la deuxième séquence.

Un intervenant – Le Verdon

On peut se rendre compte que beaucoup de personnes sont compétentes, savent de quoi elles parlent en termes d'environnement au Verdon. Nous avons, dans notre région, pardonnez-moi l'expression « nos chiens de garde ».

Ma question s'adresse au Port Autonome et à 4Gas. Est-ce que la sécurité, environnementale, à la personne ou maritime, peut être déléguée à la mairie du Verdon, au niveau du recrutement du personnel – peu importe le nombre de personnes – au niveau de la formation – quelle qu'elle soit – non seulement durant la construction, mais aussi durant l'exploitation quel que soit l'exploitant ? Tout ceci pour garantir l'espoir d'un avenir pour tous. Merci.

M. Louis-Julien Sourd

Pouvez-vous résumer et préciser votre question ?

Un intervenant

Je voudrais savoir s'il est possible de déléguer ce contrat de sécurité à la mairie du Verdon afin qu'elle puisse superviser tout ce qui touche à la sécurité, au moment de la construction puis pendant l'exploitation, si le projet se fait.

M. Alain Martinet

En ce qui concerne la sécurité, elle est de la responsabilité du maire de la commune. Cela est clair...

... Attendez. Je parle de la sécurité. J'assumerai le volet sécurité de ma responsabilité, c'est évident. Je demanderai donc à l'entreprise ce qu'elle fait, quels sont les moyens qu'elle emploie. Cela revient aux questions que nous avons posées et qui ont été posées par la Communauté de Communes.

... Vous avez le droit de poser la question, c'est tout à fait légitime. Le côté sécuritaire sera particulièrement surveillé et notre attention sera vraiment aiguë sur ce point. D'autant que pour votre information, je suis responsable, en tant que maire, de la sécurité jusqu'à 300 mètres à partir du rivage et des dispositions à prendre vis-à-vis des occupants de ce périmètre.

Ce volet sécurité sera étudié avec le maximum d'attention dans l'intérêt de tout le monde.

M. Henk Jonkman

Concernant la sécurité de l'installation, nous rappelons ce que vous dites souvent : il s'agit d'une installation SEVESO II, donc soumise à des normes de sécurité draconiennes dans tous les domaines.

Concernant le personnel, nous avons dit à plusieurs reprises que nous souhaitons, pour un certain nombre de postes, recruter et former en priorité des gens de la région, c'est-à-dire le Verdon, Soulac, Royan, etc. Nous sommes là pour proposer des formations...

... Nous sommes là pour proposer des formations.

M. Louis-Julien Sourd

Nous prenons une dernière question sur le volet eau et environnement. Je rappelle à ceux que la question de sécurité préoccupe que la réunion du 22 octobre, que nous tiendrons certainement à Soulac car la salle est grande, sera consacrée aux nuisances et aux risques pour la population. Soyez rassurés, nous parlerons de risques et de prévention des risques avec des experts.

M. Hervé Mouret

Monsieur Sourd, si j'ai bien compris, la séance de ce soir était consacrée à l'environnement et aux nuisances possibles.

M. Louis-Julien Sourd

Elle portait sur l'eau et l'air, sur les milieux naturels.

M. Hervé Mouret

A bon ! Ce n'est pas ce que j'avais vu sur la liste des sujets qu'on nous a distribuée. On ne peut donc pas parler de pollution visuelle ce soir, pollution qui se situe au niveau de l'environnement ?

M. Louis-Julien Sourd

C'est à la limite. C'est un impact, mais c'est plus une nuisance ou un risque. Allez-y !

M. Hervé Mouret

Une pollution visuelle est une pollution comme toutes les autres, vous en conviendrez.

Les cuves vont mesurer 47 mètres de haut, ce qui équivaut à un immeuble de 20 étages. Tous les permis de construire qui ont été mis à l'étude sont limités à un étage. Pourquoi pourrions-nous permettre la construction d'un bâtiment qui équivaut à un immeuble de 20 étages en amont du Verdon, et interdire de dépasser un étage en aval ?

Deuxièmement, j'avais posé une question à Soulac et je n'ai pas obtenu de réponse. J'avais fait remarquer que la société 4Gas avait un projet à Corpus Christi où a été imposée une distance de sécurité de 1600 mètres. Après un long débat juridique, les Américains l'ont obtenue. On nous propose une distance de sécurité de 400 à 500 mètres. Est-ce que la sécurité d'un Français a moins de valeur que celle d'un Américain ?

M. Louis-Julien Sourd

Nous répondrons à la deuxième question le 22 octobre...

... Dans ce cas, nous ne traiterons pas ce soir la deuxième séquence...

... Si vous préférez. Avez-vous un élément de réponse sur le permis de construire et sur la possibilité de monter une construction de ce type ? La hauteur de cet immeuble est-elle compatible avec les règlements d'urbanisme, etc. ?

M. Henk Jonkman

Nous pensons absolument que c'est compatible. Il y a des installations plus élevées que cela à côté du site. Je parle des grues qui mesurent 92 mètres de haut...

... Absolument. La capitainerie compte deux ou trois étages. Je ne pense pas que sur le site industriel du port, la hauteur d'une installation soit limitée à un étage.

M. Louis-Julien Sourd

Nous passons à la deuxième séquence de la soirée...

**Les impacts du projet : effets des rejets en exploitation normale :
rejets dans l'eau, dans l'air, etc.**

Incidences possibles sur l'estuaire, le littoral, la faune, la flore, le bruit, etc.

M. Louis-Julien Sourd

Nous avons invité des experts. Monsieur Montes fait partie du Conseil Scientifique Régional du Paysage et des Espaces Naturels. Il nous parlera de l'intérêt de préserver les espaces naturels, en particulier sur le plan de la faune et de la flore. A ses côtés, Monsieur Guernion, Directeur Adjoint d'une association bien connue dans la région, l'AIRAQ, qui a pour mission de surveiller la qualité de l'air au-dessus des villes et dans les zones où se trouvent des industries.

M. Pierre-Yves Guernion - AIRAQ Aquitaine

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Effectivement, comme vous l'avez signalé, je travaille à AIRAQ, l'organisme de surveillance de la qualité de l'air en Aquitaine. On nous a demandé de vous présenter le dispositif en Aquitaine ainsi que des exemples de ce qui se fait en termes de surveillance urbaine ou industrielle.

➤L'organisation de la surveillance en France est régie par le Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable, qui délègue une partie de cette surveillance à la DRIRE. L'ADEM, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie assure la coordination technique de ce dispositif. Ce dernier est découpé localement au niveau des Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air. Ces ASQA disposent d'un appui technique via le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air au niveau national.

Il y a en France 36 associations pour la surveillance de la qualité de l'air. La structure de l'association loi de 1901 nous permet d'avoir une indépendance et de ne pas être juge et partie. Au niveau de l'Aquitaine, c'est AIRAQ qui est agréée par le Ministère pour ces missions de surveillance, de prévision, de l'étude et de l'information sur la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire.

Pour ce qui concerne le dispositif régional, nous surveillons en continu la qualité de l'air via des stations de mesures fixes, disposées dans les principales agglomérations ainsi que dans les zones industrielles. Nous exploitons ces données à travers un certain nombre d'études que nous réalisons. Nous utilisons également des modèles de prévision et de modélisation afin de prévoir la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire et non uniquement sur les zones couvertes par des stations de surveillance.

Nous avons bien évidemment une mission de transparence. Nous diffusons donc en permanence l'information sur la qualité de l'air. Nous alertons également les autorités lors des dépassements, et plus largement, le grand public. Enfin, nous aidons à la mise en œuvre de politiques de prévention efficaces. Dans ce cadre, toutes les données de nos stations sont consultables sur notre site, et pas uniquement les données de nos stations.

➤Les moyens que nous avons à notre disposition pour la surveillance de la qualité de l'air sont les stations fixes que je viens de vous présenter. Dans le périmètre qui nous intéresse, il n'existe pas de station fixe. Nous n'avons donc pas de surveillance continue de la qualité de l'air par station fixe. En revanche, nous avons à disposition

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public des camions laboratoires avec lesquels nous pouvons faire des campagnes ponctuelles de surveillance de la qualité de l'air.

Pour vous donner des exemples, nous avons déjà effectué des campagnes de mesures à Pauillac en 2005 ou encore à Blaye en 2007. Nous analysons l'ensemble de ces données, nous en faisons des rapports d'études complets et des synthèses. Les rapports et les synthèses sont accessibles au grand public, mais les synthèses permettent d'avoir les éléments principaux.

Nous faisons également des campagnes de mesures par préleveurs ou tubes passifs, qui sont un peu plus ponctuelles, qui nous permettent de cartographier la pollution à l'échelle d'une zone, une agglomération, une infrastructure routière, etc. Par ailleurs, de manière continue, nous effectuons de la modélisation.

➤ Comment cela s'organise-t-il au niveau d'une station fixe ?

Cela ressemble à un petit algeco de dimensions assez réduites où la tête de prélèvement aspire l'air atmosphérique à une hauteur spécifiée, afin justement de ne pas avoir d'influence directe d'activités terrestres trop proches, 2 à 3 mètres environ. L'air est ensuite prélevé et acheminé, via des canalisations, dans des analyseurs qui mesurent les concentrations des polluants en continu, ces données étant envoyées en direct, via un serveur, dans les locaux de l'association qui est située à Mérignac.

Les polluants que nous surveillons aujourd'hui sont premièrement les polluants réglementés. Les principaux sont les dioxydes de soufre, les dioxydes d'azote, les particules fines, l'ozone, le plomb et les autres métaux lourds, le monoxyde de carbone, le benzène. Nous mesurons également des polluants qui ne sont pas forcément réglementés. C'est le cas des pesticides par exemple.

➤ Les typologies de stations fixes

Nous avons des stations urbaines de fond qui nous permettent de surveiller la qualité de l'air dans les agglomérations, mais aussi, et c'est peut-être ce qui vous intéresse aujourd'hui, des stations de proximité industrielle qui sont disposées à proximité de grandes installations industrielles, qui nous permettent de surveiller la qualité de l'air pour vérifier qu'elle est conforme à la réglementation, et qui servent dans le cadre de dispositifs d'alerte s'il y a des dépassements, auquel cas, nous informons les autorités et les industriels afin qu'ils modifient leur système d'exploitation pour revenir à la normale.

Nous avons également des stations de proximité automobile et des stations rurales.

Un dernier point important par rapport à l'association est la diffusion permanente de l'information. Le principal vecteur est le site Internet de l'association sur lequel vous trouverez tout ce qui pourra vous intéresser.

J'en ai fini de ma présentation. J'ai essayé d'être rapide. Dans l'esprit de Monsieur Etcheber, l'idée est qu'en fonction des sollicitations faites par les services de l'Etat ou autres, d'être à disposition pour éventuellement faire des études particulières dans le cadre de ce projet.

M. Louis-Julien Sourd

M. Pierre-Yves Guernion

Oui, nous collaborons étroitement avec elle. La DRIRE est membre de l'association dans le collège de l'Etat.

M. Louis-Juline Sourd

Et en Gironde, citez-moi un site industriel sur lequel vous faites une surveillance permanente.

M. Pierre-Yves Guernion

Nous avons une surveillance permanente sur la presqu'île d'Ambès.

Mme Claudia Courtois

Madame Bordat demande si les mesures de surveillance permanente, si le projet aboutit, seront disponibles pour le grand public.

M. Pierre-Yves Guernion

Toutes les données que nous avons sont disponibles pour le grand public. Il n'y a pas de filtre particulier. Par contre, il n'y a pas de décision particulière prise quant à la question de l'implantation d'une station. Nous n'avons pas été sollicités pour l'instant pour mener ce type de campagnes. Ces décisions sont prises au niveau du bureau de l'association.

Mme Claudia Courtois

Autre question : « *Quelles seront les possibilités de faire faire des mesures contradictoires inopinées par des laboratoires indépendants ?* ». Ce n'est peut-être pas de votre ressort.

M. Pierre-yves Guernion

Les mesures inopinées sont plus du ressort de la DRIRE. Le pouvoir de police de l'environnement appartient à la DRIRE. C'est donc à elle de mener ces campagnes de surveillance inopinée, à l'émission, dans l'atmosphère ou dans l'environnement. C'est elle qui possède ce pouvoir de police.

M. Eric Montes

Je travaille en bureau d'études en environnement, mais je ne suis pas ici à ce titre. Je suis membre du CSRPN, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel. Il s'agit d'un organisme dont les membres sont un groupe d'experts, désignés par le préfet de région, pour fournir un avis consultatif uniquement sur les dossiers visant la préservation de l'environnement. Il s'agit de dossiers larges en général : ZNIEFF, NATURA 2000. Nous sommes sollicités pour donner des avis sur les projets qui peuvent avoir lieu à l'intérieur de sites NATURA 2000. Mais c'est un avis consultatif uniquement.

L'inventaire des ZNIEFF – Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique – est un zonage fait au niveau national, région par région, dont le but est d'identifier et de localiser tous les secteurs du territoire national qui présentent un intérêt écologique important. C'est un outil de connaissance, mais c'est aussi un outil de surveillance, c'est-à-dire que lorsqu'un projet a lieu, cela permet à la DIREN ou aux services de l'Etat en général, de voir si le projet va se situer dans un secteur qui a été identifié comme sensible par ses caractéristiques écologiques.

Sur ce secteur, je voulais rappeler que le zonage des ZNIEFF avait évolué récemment. On a fait des propositions de nouvelles délimitations pour tenir compte des évolutions qui ont eu lieu sur le secteur, notamment liées à la forte dynamique de l'estuaire et à la dynamique vaseuse.

Cette carte montre, au sud du site du projet, une zone où il y a eu un très fort envasement ces dernières années et qui est devenue de ce fait un site majeur, le deuxième site aquitain, d'hivernage et de halte migratoire de l'avifaune, oiseaux d'eau, limicoles et autres. C'est donc devenu un site majeur, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

Je ne donnerai pas d'avis pour ou contre non plus, je ne suis pas là pour cela. Je dirais simplement que dans les études et dans les analyses, il faudrait effectivement être sûr, à un moment ou à un autre, des impacts indirects des rejets sur l'estuaire, notamment sur les vases de l'estuaire. Au cas où il y aurait un impact sur ce que l'on considère généralement comme négligeable, tous les petits invertébrés qui vivent dans cette vase, la ressource alimentaire pour les oiseaux d'eau serait fortement touchée et le niveau d'impact serait alors très fort, étant donné ce qu'est devenu ce site pour l'avifaune.

L'image permet de voir que le Verdon-sur-Mer d'une façon générale est entouré de ZNIEFF. C'est normal. Entre les dunes, les marais et l'estuaire, il est évident qu'il y a beaucoup de milieux présentant un intérêt patrimonial important, mais aussi de milieux sensibles et riches.

Une autre carte présentait les zonages réglementaires, NATURA 2000, ZICO, ZPF, qui sont d'ailleurs fortement liés à ce zonage ZNIEFF. Il est logique que les deux se recourent.

L'implantation en elle-même du projet n'est pas située pile sur un secteur, mais le problème n'est pas là, en tout cas, ce qui est à étudier dans ce type de projet, en plus des effets directs sur le site, ce sont les effets induits autour du site.

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
Je voudrais revenir sur un des aspects qui ont été traités précédemment, c'est-à-dire l'eau et la faune piscicole. Dans le site de l'estuaire, qui est une zone NATURA 2000, l'esturgeon est pris en compte ; il s'agit d'une espèce prioritaire. Dans le cadre des études réglementaires liées à NATURA 2000, il faut savoir que la présence d'une espèce prioritaire peut être un argument fortement bloquant si on prouve qu'il y a un impact sur l'esturgeon. Ce qui sera certainement assez difficile à évaluer.

Cela pour dire que, par rapport à NATURA 2000, le système fonctionne de cette façon. On fait des études d'incidences, on essaie donc d'évaluer les incidences directes ou indirectes du projet sur le site NATURA 2000. Cela fera partie des études obligatoires.

S'il y a des incidences sur des habitats ou des espèces de la directive habitat, il faut trouver des mesures compensatoires. En revanche, s'il y a une incidence prouvée sur une espèce prioritaire, a priori, la seule façon de faire passer le projet est de le faire passer en déclaration d'intérêt général...

... Je voudrais relativiser mon discours tout de même. Je le rappelais, car c'est un des points importants. Je souligne qu'il n'y a quasiment plus de sturio. Trouver une incidence sur l'esturgeon, j'en doute à ce stade.

Par rapport à ce qui avait été demandé sur la possibilité d'éloigner la zone de prélèvement d'eau et la zone de rejet, le risque est de se rapprocher de la zone de déplacement des esturgeons, et d'autres migrateurs d'ailleurs. Selon moi, ce qui est important, ce n'est pas tellement la distance par rapport à la côte, mais plus la profondeur à laquelle on prélève et les périodes auxquelles on rejette. Cela a été dit plusieurs fois et c'est d'une relative évidence quand on a traîné un peu sur l'estuaire, à marée basse ou à marée étale, il est clair que tout ce qu'on rejette dans l'estuaire va stagner un long moment sur un même secteur...

... Je ne fais pas cela pour aller dans votre sens. J'explique ce qui, à mon avis, devra vraiment être étudié, analysé précisément dans les études détaillées qui auront lieu, à savoir cet aspect période de rejet, localisation des prélèvements et des rejets. Ce sera un point fondamental, car obligatoirement, cela va avoir lieu dans un site NATURA 2000. Si le projet se réalise, cela ne pourra pas se faire ailleurs que dans l'estuaire.

Mme Claudia Courtois

Merci. Par rapport aux interrogations de Monsieur Montes, pourriez-vous d'ores et déjà apporter quelques éléments de réponse ? Il disait que le problème n'était pas une question de distance, mais de profondeur à laquelle les prélèvements sont faits et de période à laquelle les rejets seront faits. Est-ce que vous avez des éléments un peu plus précis sur ces points, Messieurs ?

M. Henk Jonkman

À ce stade, nous avons deux éléments : le débit, qui est de dix mètres cubes / seconde ; le taux d'hypochlorite de soude qui est contenu dans l'eau une heure par jour. Le moment de la stagnation entre marée haute et marée basse n'est pas un moment bien choisi. Je pense que le moment pour cette heure par jour et pour une très bonne dilution, c'est au plus fort de la marée descendante lorsqu'il y a le plus de courant.

Mme Claudia Courtois

Une question a été posée concernant le zonage. Est-ce vous avez la carte ZNIEFF, ZICO, etc., sur le site où vous comptez vous installer ?

M. Henk Jonkman

Nous avons montré les mêmes cartes pendant ma présentation.

... Nous avons présenté les deux cartes, celle que nous venons de voir et la deuxième.

M. Eric Montes

A priori, il y en a une des deux que vous n'avez pas pu présenter parce que vous n'avez pas les éléments. Ce n'est pas de votre faute, vous ne les avez pas...

... Ne soyez pas méchants parce que c'est un coup vicieux.

M. Henk Jonkman

Nous avons présenté la directive oiseaux et la directive habitats.

M. Eric Montes

C'est cela !

M. Louis-Julien Sourd

Ce ne sont pas des documents de 4Gas, ce sont des documents officiels. La DIREN peut confirmer que ce n'est pas 4Gas qui a fait ces zonages...

... Il faut bien qu'ils s'intègrent. S'ils veulent faire le projet, il faudra bien qu'ils respectent ces zonages !...

... N'allez pas chercher des histoires comme cela ! On n'est pas si machiavélique que cela !

M. Eric Montes

La carte de 4Gas est plus importante. Ce qui a été présenté par 4Gas et qui a été fourni par la DIREN, ce sont les zonages réglementaires. Les ZNIEFF n'ont pas de

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
valeur réglementaire, c'est informatif. Malgré tout, si l'on fait quelque chose sans tenir compte des ZNIEFF, cela se passera mal auprès de la DIREN.

Les délimitations vertes sont les ZNIEFF de type II, c'est-à-dire les grandes entités écologiques qui présentent un intérêt écologique fort, mais global, général. Ces grandes entités vertes sont : l'estuaire, les marais du Médoc, les zones des dunes.

En rouge sont représentées les ZNIEFF de type I. C'est ce qui permet d'identifier, à l'intérieur des ZNIEFF de type II, des secteurs plus particuliers, plus sensibles, où il y a beaucoup plus d'intérêts écologiques rassemblés, et qui sont considérés comme plus intéressants d'un point de vue patrimonial et forcément plus sensibles, plus vulnérables. Il y a là la vasière, la conche de Neyran, le Marais du Logis et le Marais du Conseiller.

J'ai différencié en bleu et en rouge, car le rouge matérialise les nouvelles ZNIEFF proposées, en bleu, la ZNIEFF ancienne, qui sera maintenue mais vraisemblablement avec une nouvelle délimitation. C'est également une ZNIEFF de type I qui connaît à la forêt dunaire à chênes verts.

M. Louis-Julien Sourd

Je vous remercie. Nous avons la chance d'avoir ce soir avec nous le Directeur Régional de l'Environnement, Monsieur Thibault. Je vais lui demander de dire quelques mots sur cette situation très particulière du Verdon.

M. Jean-Pierre Thibault – Directeur DIREN

Comme l'a dit Monsieur Montes, il y a deux catégories de zonages : des zonages informatifs, des zonages d'inventaire. Le CSRPN est en train d'actualiser et de faire un gros travail d'inventaire sur ces données naturalistes qui, je le précise, sont disponibles pour tous sur le site de la DIREN Aquitaine.

Il y a donc ces zonages dits informatifs d'inventaire qui n'ont qu'un effet indirect sur d'éventuelles contraintes pour un maître d'ouvrage.

Il y a par ailleurs des zonages qu'a montrés 4Gas, qui sont les sites NATURA 2000, tels qu'ils ont été transmis à Bruxelles. Dans ces secteurs, tout projet, plan ou programme est soumis à ce que l'on appelle une évaluation d'incidence. La première des questions à se poser est de savoir s'il y a une incidence et si celle-ci est notable, c'est-à-dire si elle impacte réellement les milieux naturels qu'on a voulu protéger et si elle affecte leurs fonctionnalités.

Le maître d'ouvrage l'a dit et Monsieur Montes l'a rappelé, cette incidence n'est pas forcément directe, c'est-à-dire que l'on n'est pas forcé d'avoir le projet dans le site tel qu'il est délimité, mais que la proximité induit souvent des incidences indirectes qui ne sont pas négligeables.

Selon moi, il y a deux points sensibles dont il faut que chaque maître d'ouvrage qui fait ce genre de sites ait conscience : le premier est l'incidence du chantier qui peut ne pas être négligeable en termes de durée et de travaux ; le second porte sur les incidences indirectes. Lorsqu'on fait par exemple un champ d'éoliennes, celui-ci doit

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public être relié aux différents réseaux. Lorsqu'on fait une carrière, il y a du charroi sur les routes et des éléments d'approvisionnement. Tout ceci fait partie des incidences indirectes.

S'il y a une incidence notable, la première question à se poser avant de parler de compensation est de savoir si on peut l'amoiner ou la supprimer.

Si on ne peut pas l'amoiner ou la supprimer, deuxième stade de l'évolution du raisonnement, il faut se demander si on ne peut pas faire le projet à un autre endroit...

... J'avais prévu vos applaudissements, mais ce n'est pas fini.

Si le maître d'ouvrage répond que ce n'est pas possible ailleurs, pour des raisons de topographie, de choix et d'économie générale du projet, alors se pose la question des mesures compensatoires et celles-ci sont des mesures de compensation non pas hectare pour hectare, mais de fonctionnalité. C'est-à-dire qu'en règle générale, lorsqu'on veut par exemple construire quelque chose dans un marais, pour reconstituer l'habitat de l'espèce qu'on a perturbé, on demande une compensation très forte qui dépasse souvent la compensation hectare pour hectare.

Au stade des évaluations d'incidences, c'est évidemment au maître d'ouvrage de faire le travail. L'évaluation est d'abord regardée dans sa qualité par les services de l'Etat. En fonction de l'incidence, notable ou non, le projet peut être arrêté ou non.

Autre précision importante : lorsqu'on a identifié une incidence notable sur une espèce prioritaire, non seulement il faut prouver l'intérêt public majeur du projet, mais il y a de plus un problème de procédure. Car nous sommes en directive européenne et si l'annexe de la directive habitat a identifié ces espèces prioritaires, elle a identifié également un degré de procédure supplémentaire qui est le passage à Bruxelles pour être autorisé par la Commission Européenne. Ce n'est donc pas négligeable.

Cela dit, comme l'a dit Monsieur Montes, y a-t-il espèce prioritaire ? Y a-t-il incidence notable sur une espèce prioritaire ? C'est au maître d'ouvrage de le dire et c'est ensuite aux services de l'Etat de dire si cela est vrai ou non et, le cas échéant, de faire remonter cela à Bruxelles s'ils l'estiment nécessaire.

M. Eric Montes

J'ai oublié un détail : il n'y a pas que des espèces prioritaires, il y a aussi des habitats prioritaires.

M. Patrick Loulière

Monsieur Stéphane Saubusse, de la salle, pose une question qui concerne le bilan énergétique de la construction. Il prétend que le GNL entraîne un terminal gourmand en énergie. Avez-vous fait un bilan énergétique ? Le ferez-vous ? Sachant que dans le contexte actuel de lutte contre le réchauffement climatique, un tel projet doit s'envisager avec un bilan énergétique.

Nous avons une série de questions émanant de la salle et d'Internet qui concerne le bruit. Vous avez abordé le problème du bruit avec les niveaux en décibels de nuit et

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public de jour. Je rappelle que quand on parle de bruit, on parle d'affaiblissement acoustique. Il faut comparer ce qu'il y a comme bruit sur le site aujourd'hui et ce qu'il y aura une fois que l'installation sera en service.

Quelles sont les mesures prises pour réduire les impacts du bruit ? Vous en avez cité quelques-unes. Vous avez parlé d'écran, d'appareils d'affaiblissement acoustique. Est-ce que les études environnementales dont vous avez fait état dans votre document peuvent être consultées ? Vous avez également mentionné différentes études associées ? Cela fait partie de façon générale des études préliminaires que vous auriez engagées.

Sachez que nous ne pourrions pas répondre à toutes les questions posées. Par contre, un monsieur insiste dans la salle et n'a pas manifestement pas entendu. La température de l'eau ne va pas augmenter, mais baisser. Ce monsieur demande si avec l'augmentation de la température, il ne risque pas d'y avoir un développement anormal de la population des pingouins ?

Redevenons sérieux : réchauffement climatique et bruit.

M. Henk Jonkman

Pour le bilan énergétique, je crois que certaines personnes pensent que le gaz qui va être importé est brûlé sur place. Dans la description du projet, nous avons tout de même été assez clairs. Nous avons dit que les besoins en électricité du site sont de 20 mégawatts, qu'une centrale cogénération va fabriquer sur place, avec comme combustible le gaz.

Pour ce qui concerne la partie études sur le bruit et les conclusions préliminaires, je vous ai dit que le bruit en ville était de 40 à 45 décibels. Il en est de même sur le terminal. L'incidence est de 3 à 4 décibels, que nous allons essayer de réduire beaucoup plus. Nous avons tout de même dit dans la conclusion que le bruit généré n'était pas perceptible depuis la ville.

M. Corfias

Je remercie le représentant de la DIREN qui nous a donné de bonnes explications. Si l'on comprend bien, le projet peut éventuellement glisser, puisque le deuxième projet d'ENDESA se trouve dans la zone rouge qu'on nous a montrée. Ce n'est pas du blocage systématique, heureusement parce que la zone industrielle n'existerait plus. Est-ce que, si le projet devait se faire, il peut glisser ? Est-ce que tout est ouvert ?

M. Louis-Julien Sourd

Pouvez-vous ou non déplacer votre implantation ? Est-ce que ces 19,5 hectares que vous avez réservés sont ceux que vous privilégiez ou est-ce que votre projet est mobile, compte tenu de ces zonages ?

M. Henk Jonkman

Je crois que la question est plutôt de savoir si la partie où notre projet va être situé peut aussi se retrouver dans une zone rouge hachurée un jour...

M. Louis-Julien Sourd

... Non, le site du port ne peut pas être classé site protégé...

... Ce n'est pas le port qui le décide, évidemment...

M. Henk Jonkman

Encore une fois, nous sommes dans une pré-phase de projet. Il n'est pas prévu de déplacer le site et de recommencer les études comme nous l'avons fait...

M. Louis-Julien Sourd

... Le site réservé n'est pas dans la zone classée zone d'intérêt communautaire pour la conservation des oiseaux.

M. Jean-Clément Roucayrol

En ce qui concerne le bruit, quelques informations nous ont été données par Monsieur Jonkman, mais à ce jour, me semble-t-il, 4Gas n'est pas encore exploitant d'un terminal méthanier, il n'a donc pas tout à fait l'expérience du terminal en fonctionnement. Il a une exploitation qui devrait en principe entrer en service au Pays de Galles à la fin de l'année, mais à ce jour, il n'a jamais exploité de terminal. Il faudrait qu'il corrige en ce qui concerne le bruit.

Il faut savoir que lorsqu'un méthanier est à quai, il dépose son chargement pendant six ou sept heures et cela doit être fait de façon continue. Le dépotement se fait par des pompes qui sont immergées dans les cales du méthanier ; il n'y a pas d'intervention de l'extérieur si ce n'est la réception du GNL dans les cuves. On ne nous a pas parlé de ce bruit qui est beaucoup plus important que les 45 décibels, et qui engendre une gêne très forte. C'est un point – comme d'autres d'ailleurs – sur lequel une impasse a été faite avec une certaine désinvolture. Merci.

M. Henk Jonkman

Dans la présentation sur le bruit que nous avons faite, nous avons dit que nos hypothèses avaient été faites en prenant le cas le plus pénalisant possible, à savoir le terminal à plein régime, les chaudières, l'unité de cogénération et un méthanier à quai. L'ensemble de tout cela constitue la base de nos mesures. Le méthanier est inclus dans le scénario.

M. Louis-Julien Sourd

Est-ce que la DRIRE d'Aquitaine pourrait avoir l'information par la DRIRE de Nantes qui, j'imagine, surveille en permanence le site de Montoir ?

M. Didier Gatinel – Chef du groupe de subdivision de la Gironde – DRIRE Aquitaine

Nous pouvons avoir l'information, nous pouvons la communiquer. Il faudra que vous nous transmettiez la question.

M. Louis-Julien Sourd

Je vous transmettrai la question et je vous remercie déjà de nous la donner. Il y a tout de même des échanges entre les services de l'Etat d'une région à l'autre. Je pense qu'il est intéressant d'avoir ces informations sur des sites qui fonctionnent, non sur des sites en projet. Est-ce qu'ils fonctionnent dans une zone d'estuaire ?

Mme Marie-Thérèse Lair

Je voudrais demander une visite organisée du site de Milford Haven, actuellement en construction, ainsi que lorsqu'il sera en fonctionnement, avant toute décision concernant notre région. Nous aurons ainsi la vraie mesure, l'ampleur des dégâts et de la catastrophe.

Par ailleurs, le Directeur du Port Autonome nous a dit que le port était un établissement public. Les citoyens ont le droit de savoir quel type de convention a été signé avec 4Gas comme avec ENDESA. Dans ce genre de programmes, il faut que les citoyens aient l'ensemble des éléments avant que la décision soit prise. Il nous faut les éléments maintenant. Les gens ne sont pas débiles ici...

M. Louis-Julien Sourd

Nous ne l'avons jamais dit, Madame...

Une intervenante

Quand on ne donne pas la totalité des informations...

M. Louis-Julien Sourd

... Ce n'est pas parce qu'on vous a jugés incapables de les comprendre.

Une intervenante

Quand on les cache ou qu'on n'en donne qu'une partie, cela revient exactement au même !

M. Louis-Julien Sourd

Non, Madame. Monsieur Deiss va vous répondre.

M. Philippe Deiss

C'est effectivement une question qui revient souvent, notamment sur le site de la Commission. Nous avons signé, avec 4Gas comme avec ENDESA, des conventions rigoureusement similaires.

Nous ne publierons pas ce document qui est un document de droit privé. Pour autant, si nous publions...

M. Simon Charbonneau

... Je peux en parler en tant que spécialiste de droit administratif quand même ! Arrêtez de raconter n'importe quoi !

M. Louis-Julien Sourd

Laissez parler Monsieur Deiss, ensuite vous poserez des questions. Je connais la CADA comme vous, la Commission d'Accès aux Documents Administratifs. Laissons Monsieur Deiss s'exprimer, ensuite, si vous...

... Qu'il réponde d'abord. Vous avez la parole, Monsieur Deiss.

M. Philippe Deiss

Merci. Pour autant, tout ce qui a été mis dans ce contrat sera diffusé sur le site de la Commission, et les principes suivants sont le corps de cette convention :

- une réservation de terrain de 19,5 hectares, on parle bien d'une réservation et non d'une convention d'occupation ;
- cette réservation est conclue pour une durée de trois ans, extensible à cinq ans au total compte tenu des difficultés qui pourraient être rencontrées, mais nous sommes bien sur un calendrier de trois ans ;

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
- cette réservation donnera lieu à une convention d'occupation temporaire, si d'une part 4Gas obtient toutes ses autorisations administratives, que 4Gas peut commercialiser son site, et si, en contrepartie, il s'engage sur un tonnage minimal qui transiterait par le port ;

- l'appontement pétrolier, que vous avez souvent vu sur les photographies, demeure public, c'est-à-dire que 4Gas n'a pas d'exclusivité d'utilisation de cet appontement, le port reste le seul à pouvoir accepter ou non l'accostage de navires, quels qu'ils soient, sur l'ensemble de cet appontement ;

- le terrain reste bordé d'une voie publique d'accès à l'appontement permettant à d'autres opérateurs de l'utiliser.

Viennent ensuite les dispositions financières qui concernent à la fois la location du terrain pendant la réservation puis, le cas échéant, pendant la convention d'occupation, qui elle, serait consentie pour une durée de trente ans renouvelables et, comme dans toutes les occupations délivrées par le port et au-delà de la réglementation telle que l'a expliquée Monsieur Jonkman, le port exige systématiquement des garanties de remise en état du site, le cas échéant avec des garanties bancaires, que nous ne cumulerons pas en fonction de la réglementation, mais que le port exige.

La deuxième clause financière concerne les droits de port, c'est-à-dire les taxes qu'acquitte un navire lorsqu'il rentre dans le port.

Voilà donc toutes les clauses de ce contrat qui sont aujourd'hui diffusées à la Commission du Débat Public.

M. Henk Jonkman

La convention a très bien été expliquée par Monsieur Deiss. Je voudrais répondre à Madame. J'aurais voulu parler des visites de terminal méthanier lors de la réunion consacrée aux retombées économiques. Il faut savoir en effet que les terminaux méthaniers sont des sites très visités...

... Nous avons actuellement à Milford Haven deux personnes occupées uniquement à cela. Vous pourrez tous venir visiter le site, vous ferez partie des nombreux visiteurs, à partir de mi-janvier, c'est-à-dire la date de mise en service du terminal...

M. Louis-Julien Sourd

Sans aucun parti pris.

M. Henk Jonkman

Je rappelle, puisque vous avez l'air de douter des fréquences des visites dans les terminaux méthaniers, que la Communauté de Communes s'est rendue sur le site de Montoir. Les élus l'ont donc vu. Il y a également énormément de visites sur les autres terminaux, notamment celui de Zeebrugge.

M. Louis-Julien Sourd

Sans aucun parti pris. Tous ceux qui souhaitent découvrir...

... Ecoutez ! C'est de l'information, c'est tout ! Tous ceux qui souhaitent découvrir un terminal méthanier ont intérêt à le voir. Bien sûr, pour animer cette Commission, nous avons fait cet effort, et je peux témoigner qu'à Zeebrugge, il y a dix bus par jour de scolaires...

... Non, c'est la réalité des choses...

... C'est la réalité ! On ne peut donc pas le nier...

... Non, c'est la réalité !...

... Je ferme la parenthèse. C'est pour votre information, mais c'est une très bonne initiative, Madame, que d'imaginer d'aller visiter des sites...

... Non, je dis simplement ce qui est constatable et que l'idée d'aller visiter un terminal me paraît intéressante.

Un intervenant

Vous prenez l'exemple de Zeebrugge, nous allons prendre celui de Fos. Lorsque nous avons parlé de tourisme économique à Fos, ils ont bien ri, car à Fos, il n'y a pas de bus scolaire pour visiter le site. Ici, nous sommes en France, comme à Fos.

Un intervenant

J'ai regardé les reportages qui ont été réalisés sur la réintroduction de l'esturgeon dans l'estuaire. J'ai trouvé cela passionnant. De plus, qu'une Secrétaire d'Etat vienne caresser les petits esturgeons, j'ai trouvé cela très bien.

Je n'ai pas très bien compris comment fonctionnait l'esturgeon. Il va donc passer ici, au large ou au bord des rives. C'est cela ?...

... Il va passer ici à un moment ou à un autre... Il passe dans l'estuaire ? Je ne sais pas, je demande.

... Il passe donc dans l'estuaire. Vous nous avez dit qu'étant donné qu'il venait d'être réintroduit, on avait peu de recul pour savoir comment il allait se comporter et quels pouvaient être les effets de ces eaux chlorées sur l'esturgeon. Apparemment, on ne sait pas.

M. Eric Montes

Pour relativiser mon discours, je dirais qu'a priori, l'esturgeon passe dans le chenal. Il ne va pas sur les vasières du bord des rivages. Il passe dans le chenal. On sait que les

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public
juvéniles vont se nourrir de polychètes dans ce chenal, sur la vase du fond. Ils ne viennent pas se nourrir sur les bords.

Un intervenant

Très bien. Mais éventuellement, la pollution de ce terminal gazier peut-elle croiser le chemin des esturgeons ?

M. Eric Montes

C'est une question qu'il faut se poser et il faudra vérifier. Personnellement, j'en doute, mais, encore une fois, à cause de son écologie, de son axe de déplacement, il sera trop loin pour subir les effets. Je crains beaucoup plus le cadmium.

M. Paul Gonthier

On connaît relativement bien l'utilisation de la partie interne de l'estuaire par l'esturgeon européen. C'est une espèce dont les dernières cohortes ont été suivies, dans les années 1994, 1995, par radio télémétrie et par prélèvements directs. On a pêché 5 000 poissons en vingt ans, que l'on a marqués. On connaît donc le régime alimentaire de cette espèce, on connaît les zones qu'elle fréquente.

On sait qu'il fréquente peu les zones intertidales, les zones qui sont découvertes pendant la période de marée basse. Par contre, on sait qu'il utilise à peu près toutes les zones de l'estuaire de façon irrégulière : il y a des zones de forte concentration, qui ne sont pas le chenal lui-même, mais plutôt des zones à 5 ou 6 mètres de profondeur, avec des bancs de polychètes ; d'autres zones sont beaucoup moins fréquentées.

Le risque de filtration de l'esturgeon dans les tamis est a priori exclu puisque ce poisson se présente dans ces zones lorsqu'il a entre 3 et 7 ans, ou en revenant. Il mesure alors entre 1 et 2,5 mètres. Il résistera donc facilement à l'entraînement dans les systèmes de filtres.

Le risque peut se situer au niveau des inconvénients que peut représenter un rejet thermique, avec les effets de dilution qui sont tout de même très importants dans ce secteur. Sur la migration des poissons quels qu'ils soient, les esturgeons en particulier, lorsqu'ils sortent et rentrent dans l'estuaire, ce qui est le cas des juvéniles, ou des migrateurs qui reviennent se reproduire, il faut essayer de réfléchir aux effets liés à la chloration. Je ne les connais pas sur l'esturgeon. Nous pourrions éventuellement les tester, y compris sur des modèles d'esturgeons dont nous disposons. Je pense que c'est surtout sur ce point qu'il faut se pencher.

Un intervenant

Est-ce que justement, étant donné qu'on n'a pas suffisamment de recul, et par rapport aux effets d'une éventuelle chloration de l'eau sur le passage de l'esturgeon,

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public de la même façon que pour le bruit ou les risques d'attentat, on applique un principe de précaution, il ne serait pas souhaitable qu'une mesure gouvernementale européenne décrète un principe de précaution quant à la réintroduction de l'esturgeon dans cet estuaire ?

M. Paul Gonthier

L'esturgeon a toujours une population naturelle de provenance estuarienne. La seule chose que nous faisons, c'est que nous essayons de favoriser le travail de la nature en conservant un certain nombre de spécimens pour faire des reproductions artificielles et être capables d'aleviner un nombre de poissons très supérieur aux 7 000 qui ont été remis la semaine dernière. Nous sommes plutôt sur une perspective de ré-alevinage de ce bassin et d'autres bassins européens, avec 100 000 ou 200 000 alevins. Vous verrez les effets au niveau estuarien si nous arrivons à ce niveau. On peut penser que les 7 000 poissons donneront 400 à 500 poissons de l'ordre du mètre en estuaire.

M. Monique Cheruette

J'habite au Verdon et à Bordeaux. Je voudrais vous poser une question et faire une petite remarque quant au tourisme. En plus d'avoir le passage des camions, nous allons avoir des bus qui vont amener des visiteurs. Nous allons être très contents au Verdon !

Ma question porte sur la qualité de l'air. La phase de construction va provoquer une intense émission de poussières et de microparticules. Deux centrales à béton vont tout de même être construites sur le site, ainsi qu'une usine de production de matériaux d'isolation. Quelles dispositions sont envisagées pour éviter que le dépôt de poussières et de particules pendant les trois années que va durer le chantier ne stérilise sur un très large périmètre la zone classée NATURA 2000 et, pendant la phase d'exploitation, les rejets quotidiens de CO₂ ? Quelles seront les nuisances olfactives en lien avec l'usine d'odorisation du gaz ? Quelle simulation de diffusion des odeurs a-t-elle été réalisée en fonction des vents dominants ?

M. Henk Jonkman

Le tableau avec les émissions de l'air comprend toutes les réponses.

Concernant l'odeur, je répète encore une fois que le gaz n'a aucune odeur. L'odorisation est faite par l'opérateur du gazoduc, c'est-à-dire TIGF dans cette région. Il s'agit d'une installation en circuit fermé qui peut être placée aussi bien en bordure de site, en limite de site qu'à 10, 20 ou 30 kilomètres du site. C'est l'opérateur qui décide. Cette installation fonctionne en circuit fermé et n'émet aucune odeur. C'est une sécurité, c'est ce qui permet, en cas de fuite de gaz, de sentir une odeur...

... C'est l'opérateur du réseau, lorsqu'il fait ses gazoducs, qui décide à quel endroit il place l'installation d'odorisation.

M. Louis-Julien Sourd

Le 18 octobre, à l'Espar, les deux opérateurs de gazoducs, TIGF et GRT Gaz, seront présents et répondront à ces questions...

M. Henk Jonkman

... Des études faites par Royal HASKONING France...

... Nous sommes en phase initiale d'étude de projet et c'est nous payons tous les gens qui font les études. C'est normal. Si vous faites faire des travaux chez vous, c'est vous qui les payez, ce n'est pas quelqu'un d'autre.

Une intervenante - Verdon

Merci de me donner la parole. J'avais une question à vous poser concernant le débat public. Est-ce que le débat public aura le pouvoir de compromettre le projet de 4Gas ?

Mme Corinne Biès

Nous avons eu l'occasion de répondre à cette question à plusieurs reprises. Il semble important de préciser que le compte-rendu de la CPDP n'est pas là pour émettre un avis. Nous retranscrivons l'ensemble des points de vue émis. À partir de là, le maître d'ouvrage prendra sa décision. À partir du 14 février, il aura trois mois pour décider d'arrêter son projet, de le poursuivre ou de le modifier.

Une intervenante

J'avais encore une question concernant la pollution. Jusqu'à maintenant, on a parlé de pollution chimique, olfactive, sonore, mais en ce qui concerne la pollution visuelle, je voudrais savoir de quel droit vous pouvez faire une installation qui sera visible de très loin, compte tenu du fait que la côte est très plate ? J'aimerais avoir une réponse. Cette question a peut-être déjà été posée, mais...

De même, en ce qui concerne la distance de sécurité, nous n'avons toujours pas de réponse. Vous avez dit la dernière fois que ce serait donné la prochaine fois.

M. Louis-Julien Sourd

Non, ce n'est pas la prochaine fois. Ce soir, nous répondons sur l'impact visuel. Pouvez-vous donner quelques indications sur la...

... Une soirée spéciale est prévue sur la sécurité ! Nous ne pouvons pas tout traiter le même soir ! Je pense que vous pouvez comprendre cela ! Non ?

Une intervenante

... Ne dites pas que cela a été répondu.

M. Louis-Julien Sourd

Mais je n'ai pas dit cela.

Monsieur Jonkman, sur l'impact visuel, quelles sont les mesures que 4Gas entend prendre pour réduire l'effet sur le paysage ? Nous reparlerons de ce sujet à Royan notamment, mais pouvez-vous déjà nous donner une réponse ?

M. henk Jonkman

Deux premières réponses ont été données dans le dossier que nous avons présenté. Il y a le fait d'enterrer partiellement les cuves afin qu'elles soient moins hautes hors sol. La deuxième chose est la création d'une dune végétalisée en limite de terrain. Nous avons d'autres sujets à l'étude. Il existe notamment de nouveaux systèmes de trompe-l'œil, de camouflage, de peinture, etc. pour minimiser l'impact visuel de ce genre d'installations...

M. Louis-Julien Sourd

... Vous n'avez pas la parole, Monsieur.

Une intervenante

Je voudrais revenir sur les études préliminaires qui ont été faites par le maître d'ouvrage. Je n'ai pas eu besoin de faire appel à un cabinet d'études spécifique pour connaître la faune ou la flore de l'estuaire. En ouvrant le magazine du Conseil Général, j'ai appris que 130 espèces nicheuses ont été recensées sur la zone estuarienne depuis 1970. La Gironde est un des axes les plus fréquentés par la migration, dont les cigognes et les hérons.

De quel droit le maître d'ouvrage peut-il dire qu'en ce qui concerne les oiseaux, la région n'a pas d'attrait spécifique ?

En ce qui concerne l'impact sur le paysage, pour cacher ses installations, le maître d'ouvrage doit construire une dune végétalisée. Pour avoir une dune de 40 mètres, il faut une base d'environ 240 mètres ; 30 000 camions sont nécessaires au transport de 1,2 million de mètres cubes de sable. Je ne sais pas quelle étude vous avez faite quant à l'installation de cette dune, si vous avez réellement étudié cela.

Si vous construisez cette dune, comme nous l'a dit votre représentant à Bordeaux, les sédiments de surface qui seront récupérés lors de travaux de terrassement réalisés à l'emplacement des cuves vous coûteraient moins cher. Mais si ces sédiments sont

Débat public – 4Gas- Projet de Terminal Méthanier au Verdon - Commission Particulière du Débat Public argileux, vous ne pourrez pas construire de dune en argile. Comment allez-vous procéder ? Quelle sera la hauteur de la dune ? Où prendrez-vous le sable ? Comment lutterez-vous contre l'érosion éolienne ? Quelle végétation planterez-vous ?

M. Louis-Julien Sourd

Je vous remercie.

M. henk Jonkman

La première partie de la question portait sur les 130 espèces d'oiseaux recensées dans la région. Nous avons fait une étude préliminaire sur le site, qui va être complétée par une étude très détaillée et montrera si ces 130 espèces d'oiseaux sont effectivement présentes sur le site...

... Dans l'étude préliminaire, nous avons identifié certaines espèces. Dans la deuxième étude, beaucoup plus complète, nous verrons toutes les espèces qui se trouvent sur le site et des mesures seront prises en conséquence.

En ce qui concerne la dune, nous n'avons jamais parlé de 30 mètres, mais de 15 mètres...

... Nous avons parlé d'une dune de 15 mètres plus de la végétation...

M. Louis-Julien Sourd

Terminez, s'il vous plaît.

M. Henk Jonkman

La dune n'est pas faite d'argile. Effectivement, une excavation va se faire à l'emplacement des cuves. Une partie de cette excavation va servir à la base de la dune, le reste sera du sable...

M. Louis-Julien Sourd

Nous prenons une dernière question. Je lèverai ensuite la séance, car il est plus de 22 heures et je sens que la salle sature...

... Je me suis engagé dès le départ à des soirées de trois heures, ce qui me paraît raisonnable. Nous avons encore six réunions. Vous aurez donc largement le temps de poser des questions, et toutes vos questions recevront des réponses dans les meilleurs délais possibles.

Nous prenons une dernière question.

Une intervenante

Il ne s'agit pas d'une dernière question. Je repose celle qui n'a pas eu de réponse : quelles dispositions sont envisagées pour éviter que les dépôts de poussières et de particules pendant les trois années que durera le chantier ne stérilisent sur un très large périmètre la zone classée NATURA 2000 ? Je voudrais une réponse.

M. Henk Jonkman

La réponse est donnée dans le dossier, nous en avons déjà parlé. Nous avons dit que toutes les mesures seraient prises pour minimiser : un arrosage de parties de chantier, le recouvrement par des bâches, etc. La partie poussières dont vous parlez a été quantifiée, nous en avons parlé dans la présentation, aussi bien pour la phase chantier que pour la phase exploitation. Nous nous sommes engagés à rester largement en dessous des normes en vigueur.

M. Louis-Julien Sourd

La séance est levée. Il est 22h30. Vous nous envoyez les questions, nous y répondrons...

... Rendez-vous le 9 octobre à Bordeaux pour la politique énergétique et à l'Espar le 18 pour les gazoducs. Merci de votre participation.